

Rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation

Faits saillants

Perifosine

- 1^{er} juin 2009 : Présentation de données positives de phase 2 pour perifosine en tant que traitement contre le cancer du côlon métastatique avancé et le carcinome rénal avancé à l'assemblée annuelle de l'*American Society of Clinical Oncology* (« ASCO »). Les résultats ont démontré l'activité anticancéreuse et l'efficacité de perifosine en tant que monothérapie et thérapie combinée. Les données proviennent de notre partenaire sur le marché nord-américain, Keryx Biopharmaceuticals (« Keryx »).
- 3 août 2009 : Conclusion d'une entente avec la *United States Food and Drug Administration* (« FDA ») dans le cadre d'une évaluation spéciale du protocole (« SPA ») d'une étude de phase 3 à double insu contre placebo avec perifosine chez des patients atteints d'un myélome multiple récurrent ou récurrent/réfractaire et traités auparavant avec la bortezomib (Velcade[®]). L'étude de phase 3 doit être menée par Keryx.
- 16 septembre 2009 : Perifosine s'est vu accorder par la FDA la désignation de médicament orphelin dans le traitement du myélome multiple.
- 2 décembre 2009 : Perifosine s'est vu accorder par la FDA la désignation « *Fast Track* » dans le traitement du myélome multiple récurrent/réfractaire.
- 7 décembre 2009 : Présentation, à l'assemblée annuelle de l'*American Society of Hematology* (« ASH »), d'une mise à jour des données positives de phase 2 sur l'efficacité et l'innocuité ainsi que de nouvelles données sur la survie pour perifosine comme traitement combiné à bortezomib (Velcade[®]) (+/- dexaméthasone) pour les patients aux prises avec un myélome multiple réfractaire. Les résultats ont démontré que le taux de réponse générale était de 41% et que la médiane de survie générale s'établissait à 25 mois chez tous les patients évaluable. Cette thérapie combinée a affiché un profil d'innocuité acceptable, et aucun effet secondaire inattendu n'a été constaté. Les données ont été présentées par Keryx.
- 16 décembre 2009 : Initiation par Keryx d'une étude clinique d'enregistrement de phase 3 avec perifosine pour le traitement du myélome multiple récurrent/réfractaire.

AEZS-108

- 31 mai 2009 : Présentation de données soutenant l'évaluation du composé AEZS-108 en cancer de la prostate à l'assemblée annuelle de l'ASCO.
- 2 novembre 2009 : Dévoilement de résultats positifs préliminaires d'une étude de phase 2 sur AEZS 108 chez des patientes atteintes d'un cancer de l'ovaire résistant à un dérivé du platine et prétraité avec un taxane.
- 24 novembre 2009 : Dévoilement de résultats positifs d'une étude d'efficacité de phase 2 sur AEZS 108 chez des patientes atteintes d'un cancer de l'endomètre avancé ou récurrent.

AEZS-112

- 21 septembre 2009 : Dévoilement des résultats d'une étude de phase 1 sur AEZS-112 auprès de patients ayant des tumeurs solides ou des lymphomes avancés. Les résultats ont démontré des périodes soutenues de stabilisation de la maladie, une excellente tolérance à l'AEZS-112 et indiquent un potentiel d'utilisation à long terme comme traitement combiné en cancer.

AEZS-130

- 11 juin 2009 : Présentation d'un résumé sur affiche pour AEZS-130 (Solorel^{MC}), à l'assemblée annuelle de l'*Endocrine Society*, rapportant les premières données cliniques liées à son utilisation en tant que test diagnostique simple pour la déficience en hormone de croissance chez les adultes.

Cetrorelix

- 17 août 2009 : Dévoilement des résultats de deux études de phase 3 en hyperplasie bénigne de la prostate (« HBP ») avec cetrorelix. Les résultats de l'étude d'efficacité Z-033 (menée principalement en Amérique du Nord) ont démontré que l'objectif principal n'avait pas été atteint. Toutefois, les résultats de l'étude d'innocuité Z-041 ont été positifs et ont reflété un niveau d'efficacité similaire à celui précédemment observé lors des études de phase 2.
- 7 décembre 2009 : Dévoilement des résultats de l'étude européenne de phase 3 Z-036 sur l'efficacité de cetrorelix dans l'indication de l'HBP. L'objectif principal n'a pas été atteint.

Principaux événements financiers et nomination au conseil d'administration

- 23 juin 2009 : Réalisation d'un placement direct inscrit de 10 millions de dollars US auprès de certains investisseurs institutionnels américains.

- 23 octobre 2009 : Réalisation d'un placement direct inscrit de 5,5 millions de dollars US auprès d'investisseurs institutionnels américains.
- 9 décembre 2009 : Nomination de M. Pierre Lapalme à notre conseil d'administration.

Cetrotrelix – entente de développement, de commercialisation et de licence

- 4 mars 2009 : Annonce d'une entente de développement, de commercialisation et de licence avec sanofi-aventis U.S. LLC (« sanofi ») pour le développement, l'enregistrement et la mise en marché de cetrotrelix en HBP aux États-Unis. En vertu de cette entente, nous avons touché une avance brute de 30 millions de dollars.
- 18 décembre 2009 : Annonce de la fin de notre entente avec sanofi concernant le développement, la commercialisation et la licence pour cetrotrelix en HBP pour le marché des États-Unis, à la suite du dévoilement des résultats négatifs de phase 3.

Faits saillants survenus après la fin de l'exercice

22 janvier 2010 : Avis du NASDAQ indiquant que nous ne respectons pas la règle du cours acheteur de clôture minimum.

25 janvier 2010 : Présentation par Keryx de la mise à jour des résultats d'une étude de phase 2 pour perifosine en tant que traitement du cancer du côlon métastatique avancé, lesquels affichent un bénéfice statistiquement significatif en matière de survie.

27 janvier 2010 : Notre partenaire, Spectrum Pharmaceuticals, Inc. (« Spectrum ») a annoncé qu'il mettait fin au programme de développement d'ozarelix en HBP.

29 janvier 2010 : Publication, dans le numéro de février 2010 du *Journal of Clinical Cancer Research*, de résultats positifs de phase 2 avec perifosine en monothérapie pour le traitement de la macroglobulinémie de Waldenstrom.

3 février 2010 : La FDA a accordé une SPA pour l'étude de phase 3 avec perifosine comme traitement combiné avec capecitabine (Xeloda[®]) contre le cancer colorectal métastatique réfractaire. L'étude doit être menée par Keryx.

1^{er} mars 2010 : Annonce selon laquelle le Comité des produits médicaux orphelins de l'*European Medicines Agency* a émis un avis favorable concernant la désignation de produit médicinal orphelin pour perifosine comme traitement du myélome multiple.

12 mars 2010 : Nous avons déposé un prospectus simplifié préalable de base auprès des commissions de valeurs mobilières au Canada ainsi qu'une déclaration d'enregistrement sur formulaire F-3 auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis (« SEC »). Ces documents, dont l'entrée en vigueur a été certifiée par les autorités canadiennes et la SEC, nous permettraient d'émettre des actions

ordinaires librement négociables et des bons de souscription visant l'achat d'actions ordinaires représentant un montant maximal de 60 millions de dollars US.

Introduction

Le rapport qui suit se veut une révision des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie consolidés d'Æterna Zentaris Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Dans le présent rapport, les expressions « la Société », « nous » et « notre/nos » désignent Æterna Zentaris Inc. et ses filiales. Il doit être lu en parallèle avec l'information figurant dans nos états financiers annuels consolidés et les notes afférentes pour les exercices terminés les 31 décembre 2009, 2008 et 2007. Nos états financiers consolidés sont présentés en dollars américains (« dollars US »), sauf indication contraire, et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada ») aux fins de l'information financière, qui diffèrent à certains égards des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« PCGR des États-Unis »). Les différences de comptabilisation, d'évaluation et de présentation d'informations qui ont trait à la Société sont décrites à la note 26 de nos états financiers consolidés de 2009.

Énoncés prospectifs

Le présent document contient certains énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la Société liées aux activités futures. On remarque à l'occasion dans ces énoncés l'utilisation de termes comme prévoir, croire, s'attendre à, viser, avoir l'intention de, chercher à, objectif, prévision, cible, ainsi que de temps et de modes comme le conditionnel et le futur.

Des énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, dont plusieurs sont traités dans le présent rapport. Les résultats et rendements projetés pourraient ainsi différer sensiblement sous l'influence de ces facteurs. Par exemple, nous ne pouvons prédire les résultats des études cliniques en cours ni les changements apportés aux politiques ou actions par les autorités de réglementation telles la FDA et la Direction des produits thérapeutiques de Santé Canada, ou tout autre organisme responsable de l'application des règlements de l'industrie pharmaceutique.

Étant donné ces risques et incertitudes, le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance sans réserve à ces énoncés prospectifs. Nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ces énoncés et nous ne nous engageons aucunement à le faire, même si de nouveaux renseignements devenaient disponibles à la suite d'événements futurs, ou pour toute autre raison, sauf si une autorité gouvernementale nous en fait la demande ou si une loi en vigueur nous y oblige.

Information importante

Ce rapport de gestion contient des informations que nous considérons importantes pour les investisseurs après avoir tenu compte de toutes les circonstances, incluant la réaction potentielle des marchés boursiers. Nous considérons l'information et les divulgations importantes si elles résultent en un changement significatif ou raisonnablement probable dans le prix ou la valeur de nos actions sur le marché ou lorsqu'il est fort probable qu'un investisseur raisonnable considère l'information et les divulgations importantes dans sa décision d'investir ou de continuer d'investir dans notre entreprise.

La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes et ses titres sont inscrits auprès de l'*United States Securities and Exchange Commission*. Elle est donc tenue de déposer et de fournir de l'information continue sous forme d'états financiers trimestriels et annuels, de rapport de gestion, de circulaire d'information, de notice annuelle (Formule 20-F), de rapport sur les changements significatifs et de communiqués de presse aux autorités compétentes en matière de réglementation des valeurs mobilières. Une copie des informations rendues publiques par la Société est disponible gratuitement sur demande au secrétaire de la Société ou sur les sites Internet suivants : www.aezsinc.com, www.sedar.com et www.sec.gov/edgar.shtml.

La Société

Æterna Zentaris Inc. (TSX : AEZ, Nasdaq : AEZS) est une société de développement de produits au stade clinique avancé, spécialisée en oncologie et en endocrinologie.

Notre portefeuille englobe des composés à tous les stades de développement, de la découverte à la commercialisation de produits. Nous avons des programmes cliniques prioritaires en oncologie : le programme de phase 3 pour le traitement du myélome multiple avec perifosine et le programme de phase 2 pour le traitement de cancers multiples, y compris le cancer du côlon métastatique, ainsi que le programme de phase 2 avec l'AEZS-108 pour le traitement du cancer avancé de l'endomètre et des ovaires en plus de développements potentiels pour le traitement d'autres types de cancer. En ce qui a trait au programme en endocrinologie, notre principal programme consiste à réactiver l'étude de phase 3 avec l'AEZS-130 (Solorel^{MC}) en tant que test de stimulation de l'hormone de croissance (« HC ») afin de diagnostiquer la déficience en HC chez les adultes (« DHCA »).

Principaux progrès réalisés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Développement de médicaments

État de notre portefeuille au 31 décembre 2009					
Découverte	Préclinique	Phase 1	Phase 2	Phase 3	En marché
Librairie de 120 000 composés	AEZS-120 Vaccin contre le cancer de la prostate (oncologie) AEZS-129 Inhibiteurs de Erk et PI3K (oncologie) AEZS-127 ErPC (oncologie) AEZS-123 Antagoniste des récepteurs de la ghréline (endocrinologie) AEZS-115 Antagonistes du LHRH non-peptidiques (endométriose et urologie)	AEZS-112 (oncologie) AEZS-130 Thérapeutique pour la cachexie d'origine tumorale (endocrinologie)	Perifosine <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cancer du côlon métastatique ▪ Cancer du rein AEZS-108 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cancer des ovaires ▪ Cancer de l'endomètre 	Perifosine Myélome multiple AEZS-130 (Solorel ^{MC}) Test diagnostique de la déficience en hormone de croissance chez les adultes (endocrinologie)	Cetrotide [®] (fécondation <i>in vitro</i>)
Partenaires					
			Perifosine: Keryx Amérique du Nord Handok Corée (oncologie)	Perifosine: Keryx Amérique du Nord Handok Corée (oncologie)	Cetrotide [®] : Merck Serono (à l'échelle mondiale sauf au Japon) Nippon Kayaku / Shionogi Japon

ONCOLOGIE

Perifosine

Perifosine est le premier inhibiteur actif oral de l'Akt utilisé dans une étude de phase 3 sur le myélome multiple et dans diverses études de phase 2 sur d'autres types de cancer. Ce composé module plusieurs mécanismes clés impliqués dans la transduction du signal dont l'Akt, MAPK et JNK, reconnus comme étant essentiels à la survie des cellules cancéreuses. Perifosine a démontré une activité anti-tumorale en monothérapie lors d'études de phase 1 et phase 2. Perifosine fait actuellement l'objet d'un vaste programme d'essais cliniques en monothérapie et en combinaison avec divers agents anticancéreux pour différents types de cancer.

En juin 2009, notre partenaire Keryx a dévoilé des résultats positifs de phase 2 pour le traitement du cancer du côlon métastatique et du carcinome rénal avancé. Ces résultats ont démontré l'activité et l'efficacité de perifosine comme composé anticancéreux à la fois en monothérapie et en thérapie combinée.

Le 14 juillet 2009, notre partenaire Keryx a annoncé le début d'une étude clinique de phase 1 visant à évaluer perifosine comme agent unique dans le traitement de tumeurs solides récurrentes chez des patients pédiatriques. Cette étude ouverte menée dans un seul centre, entièrement financée à l'aide d'une subvention provenant d'un organisme privé, sera menée au *Memorial Sloan-Kettering Cancer Center* de New York. Le professeur Oren Becher, instructeur au département de pédiatrie, en collaboration avec le docteur Eric Holland, Ph.D., directeur de l'unité des tumeurs cérébrales (*Brain Tumor group*) au *Memorial Sloan-Kettering Cancer Center*, agira à titre d'expert principal de l'étude. Perifosine est évalué en tant qu'agent unique de traitement chez les patients pédiatriques atteints d'une tumeur solide pour laquelle la thérapie standard n'a pas fonctionné. Cette étude regroupe des patients âgés de 18 ans et moins dont la capacité fonctionnelle dépasse 40 %. Il s'agit d'une étude d'escalade de la posologie visant à déterminer la dose maximale tolérée de perifosine en monothérapie contre des tumeurs récurrentes/progressives chez des patients pédiatriques. Un modèle standard d'escalade de la posologie 3+3 sera utilisé auprès de 3 à 6 patients pour chaque niveau de dose. Tous les patients recevront une dose de mise en charge de perifosine le premier jour, suivie d'une dose d'entretien dès le deuxième jour jusqu'à la progression de la maladie. Cette étude requiert un échantillon d'au moins 4 patients et d'au plus 24.

Le 3 août 2009, nous avons annoncé que Keryx avait conclu une entente avec la FDA dans le cadre d'une SPA d'une étude de phase 3 avec perifosine, chez des patients atteints d'un myélome multiple récurrent ou récurrent/réfractaire et traités auparavant avec la bortezomib (Velcade®). En vertu de la SPA, il a été convenu avec la FDA que le dessein de l'étude de phase 3 était satisfaisant pour soutenir une soumission réglementaire. L'étude intitulée, « *A Phase 3 Randomized Study to Assess the Efficacy and Safety of Perifosine Added to the Combination of Bortezomib and Dexamethasone in Multiple Myeloma Patients Previously Treated with Bortezomib* », dont la puissance a été établie à 90%, est un essai randomisé (1 : 1) à double-insu, comparant l'efficacité et l'innocuité de perifosine par rapport à un placebo dans une combinaison à la bortezomib et à la dexaméthasone. Elle sera menée auprès de quelque 400 patients atteints d'un myélome multiple récurrent ou récurrent/réfractaire. L'objectif principal de l'étude est la survie sans progression de la maladie et les objectifs secondaires incluent le taux de réponse générale, la survie générale et l'innocuité.

De plus, en septembre 2009, perifosine a obtenu de la FDA, la désignation de médicament orphelin pour le myélome multiple. Cette désignation permet d'obtenir les droits exclusifs de commercialisation de 7 ans sur le marché des États-Unis pour perifosine en autant que ce médicament soit le premier du genre à être approuvé pour une indication spécifique ou qu'il démontre une innocuité ou une efficacité ou encore apporte une contribution majeure aux soins prodigués aux patients qui est supérieure à celle d'un autre médicament du même genre ayant précédemment reçu cette désignation pour la même indication.

Le 29 septembre 2009, nous avons également fait une mise à jour des résultats cliniques d'une étude de phase 2 sur perifosine. Ces résultats provenaient de patients atteints d'un carcinome rénal pour lesquels des traitements avec un inhibiteur du récepteur VEGF (sunitinib (Sutent[®]) ou sorafenib (Nexavar[®])) ou avec un inhibiteur mTOR (temsirolimus (Torisel[®]) ou everolimus (Afinitor[®])) avaient échoué. On a défini que les patients évaluable (n=16) étaient ceux qui avaient reçu des traitements au-delà de 7 jours (2 patients additionnels se sont désistés en moins de 7 jours). Les patients ont reçu 100 mg de perifosine quotidiennement jusqu'à progression de la maladie ou une toxicité inacceptable. L'objectif principal de cette étude était le bienfait clinique selon le taux de réponse (complète ou partielle selon RECIST) ou selon le pourcentage de patients ne démontrant aucune progression de la maladie pour au moins 3 mois. On a également analysé l'efficacité d'après la médiane de la survie sans progression (SSP) et la survie générale. L'innocuité était un objectif secondaire. Perifosine a été bien tolérée; les effets secondaires les plus communs ont été l'inconfort gastro-intestinal et la fatigue. Chez cinquante pour cent (50%) des patients évaluable, on a pu observer une réponse partielle ou une stabilisation de la maladie avec une progression de survie de 16 semaines.

Le 8 octobre 2009, Keryx a également annoncé le début d'une étude clinique ouverte de phase 2 menée dans un seul centre et intitulée « *Phase 2 Trial of Perifosine in Patients with Relapsed or Refractory Chronic Lymphocytic Leukemia/Small Lymphocytic Lymphoma* », servant à évaluer perifosine comme monothérapie contre la leucémie lymphocytaire chronique (LLC) et le lymphome lymphocytaire à petites cellules (LLPC) récurrents ou réfractaires. Cette étude de phase 2 a été conçue par la docteure Daphne Friedman, instructrice et chercheuse principale, en collaboration avec le professeur J. Brice Weinberg, et le professeur adjoint Mark Lanasa, des *Divisions of Medical Oncology and Hematology, Duke University Medical Center*; le recrutement pour cette étude est actuellement en cours à la *Duke University*. Lors de cette étude, qui sera menée auprès d'environ 30 patients, perifosine sera administré par voie orale selon une dose de 50 mg deux fois par jour, pour un total de six cycles de 28 jours. Les patients seront reclassés une fois l'étude terminée. Le taux de réponse générale constitue l'objectif principal alors que la survie générale, la survie sans progression et l'innocuité représentent des objectifs secondaires. De plus, à titre d'objectif secondaire, des études corrélatives seront également menées et feront l'objet d'évaluations.

Le 9 novembre 2009, nous avons annoncé la publication d'un article scientifique dans le prestigieux *Journal of Urology* qui appuie le développement de perifosine pour le traitement du cancer. L'article souligne le rôle important des voies de signalisation PI3K et Akt dans la pathogenèse du carcinome rénal qui, de ce fait, représentent une cible idéale pour une intervention thérapeutique. On y décrit perifosine comme l'inhibiteur des voies PI3K/Akt le plus avancé dont l'activité clinique a été prouvée et comme un composé idéal à être combiné à d'autres agents chimiothérapeutiques.

Le 2 décembre 2009, nous avons annoncé que la *U.S. Food and Drug Administration* (« FDA ») avait accordé la désignation « *Fast Track* » à perifosine pour le traitement du myélome multiple récurrent/réfractaire. Le programme « *Fast Track* » de la FDA est conçu de manière à faciliter le développement et accélérer la procédure de révision de composés s'adressant au traitement de maladies graves ou mortelles et qui démontrent un potentiel pour répondre à des besoins médicaux non comblés. Les composés qui reçoivent la désignation « *Fast Track* » se qualifient normalement pour une révision prioritaire, accélérant ainsi la procédure de révision de la FDA.

Le 7 décembre 2009, nous avons annoncé que Keryx avait présenté, à la 51^e assemblée annuelle de l'*American Society of Hematology*, une mise à jour des données de phase 2 sur l'efficacité et l'innocuité ainsi que de nouvelles données de survie concernant l'activité clinique de perifosine combiné à bortezomib (Velcade®) (+/- dexaméthasone) pour traiter des patients aux prises avec un myélome multiple réfractaire. Pour la première fois, on a présenté des données sur la médiane de survie sans progression de la maladie (6,4 mois/95 % IC (5,3 et 7,1) et la survie générale (25 mois/95 % IC (15,5 et non atteint) pour tous les patients évaluables, soit 73. La comparaison entre les patients évaluables qui étaient antérieurement réfractaires et les patients ayant une récurrence sous traitement à base de bortezomib était particulièrement intéressante. Les données relatives à la médiane de survie sans progression de la maladie (« SPM ») et de survie générale (« SG ») pour bortezomib récurrent vs réfractaire étaient les suivantes :

Bortezomib récurrent vs réfractaire	Médiane de survie SPM*	Médiane SG**
Bortezomib récurrents (n=20)	8,8 mois 95% IC (6,3 et 11,2)	Non atteint à 38+ mois 95% IC (25, NA)
Bortezomib réfractaires (n=53)	5,7 mois 95% IC (4,3 et 6,4)	22,5 mois 95% IC (12,3 et NA)

* Les médianes de survie SPM et de durée jusqu'à la progression de la maladie étaient identiques, alors qu'aucun patient n'est décédé avant la progression de la maladie.

** La méthodologie de Kaplan Meier a été utilisée pour déterminer les données de survie générale.

Le 16 décembre 2009, nous avons annoncé le lancement par Keryx d'une étude clinique d'enregistrement de phase 3 avec perifosine pour le traitement du myélome multiple récurrent/réfractaire, laquelle sera menée auprès de quelque 400 patients. Il s'agit d'une étude à double-insu contre placebo qui sert à comparer l'efficacité et l'innocuité de perifosine par rapport au placebo dans une combinaison à la bortezomib (Velcade®) et à la dexaméthasone. L'objectif principal de l'étude est la survie sans progression de la maladie, et les objectifs secondaires incluent le taux de réponse générale, la survie générale et l'innocuité. L'étude est menée selon une SPA accordée par la FDA.

Le 25 janvier 2010, nous avons annoncé que Keryx avait présenté un bénéfice statistiquement significatif en matière de survie à la suite de la mise à jour des résultats d'une étude de phase 2 sur perifosine pour le traitement du cancer du côlon métastatique avancé. Les résultats ont démontré une amélioration en ce qui concerne le temps jusqu'à la reprise de la progression de la maladie et la survie générale pour le groupe perifosine + capecitabine comparativement au groupe placebo + capecitabine. Ce qui s'est révélé particulièrement intéressant, ce sont les données présentées pour la première fois et démontrant un bénéfice hautement significatif au niveau de la médiane de survie générale (15,3 mois vs 6,8 mois – $p=0,0088$) et du temps jusqu'à la reprise de la progression de la maladie (18 semaines vs 10 semaines – $p=0,0004$) chez un sous-groupe de patients qui étaient réfractaires à un régime de traitement de chimiothérapie à base de 5-FU (Fluorouracil).

Le 29 janvier 2010, nous avons annoncé la publication, dans le numéro de février 2010 du *Journal of Clinical Cancer Research*, de résultats positifs de phase 2 avec perifosine en monothérapie pour le traitement de la macroglobulinémie de Waldenstrom. Les données ont démontré un taux de réponse général de 35 % et une médiane de survie sans progression de la maladie de 12,6 mois chez des patients atteints de macroglobulinémie de Waldenstrom récurrente ou récurrente/réfractaire.

Le 3 février 2010, nous avons annoncé que Keryx avait obtenu de la FDA une autre SPA pour l'étude de phase 3 avec perifosine pour le traitement du cancer colorectal métastatique réfractaire.

1^{er} mars 2010 : Annonce selon laquelle le Comité des produits médicinaux orphelins de l'*European Medicines Agency* a émis un avis favorable concernant la désignation de produit médicinal orphelin pour perifosine comme traitement du myélome multiple.

AEZS-108

AEZS-108 représente un nouveau concept ciblé en oncologie utilisant un peptide cytotoxique conjugué, soit une molécule hybride composée d'un transporteur de peptides synthétiques et d'un agent cytotoxique bien connu, doxorubicine. La conception de ce produit permet la fixation spécifique et la captation sélective du cytotoxique conjugué par des tumeurs exprimant des récepteurs du LHRH. Les études de phase 2 avec AEZS-108, pouvant comprendre jusqu'à 82 patientes atteintes d'un cancer de l'endomètre avancé et d'un cancer des ovaires avancé, sont présentement en cours. Les résultats finaux devraient être dévoilés en 2010.

Le 31 mai 2009, nous avons présenté des données soutenant l'évaluation du composé AEZS-108 en cancer de la prostate à l'assemblée annuelle de l'*American Society of Clinical Oncology* (« ASCO ») tenue à Orlando en Floride.

Le 2 novembre 2009, nous avons dévoilé des résultats préliminaires positifs de l'étude de phase 2 en cours sur le cancer des ovaires. Les 43 patientes atteintes d'un cancer des ovaires exprimant des récepteurs du LHRH et soumises à l'étude AGO-GYN-5 ont toutes terminé leur traitement. De plus, une évaluation préliminaire a démontré que l'étude avait atteint son objectif principal d'efficacité, soit 5 cas de réponse ou plus sur 41 patientes évaluables. Les patientes qui ont bien répondu au traitement, y compris les patientes présentant une stabilisation de la maladie après avoir complété le traitement avec AEZS-108, sont actuellement suivies afin d'évaluer la durée de la survie sans progression et par la suite, la survie générale. Des analyses plus détaillées, qui comprendront également des données sur l'efficacité découlant du suivi post-traitement, sont en cours de préparation et seront présentées lors de prochaines conférences scientifiques.

Le 24 novembre 2009, nous avons dévoilé les résultats positifs d'une étude d'efficacité de phase 2 sur AEZS 108 chez des patientes atteintes d'un cancer de l'endomètre avancé ou récurrent. L'étude a atteint son objectif principal d'efficacité prédéfini, soit l'obtention d'une réponse au traitement de la part de 5 patientes ou plus. Cette étude AGO-GYN 5 de phase 2 ouverte, multicentrique et multinationale, est menée par le *German AGO Study Group (Arbeitsgemeinschaft Gynäkologische Onkologie /Gynaecological Oncology Working Group; www.ago-ovar.de)*, en collaboration avec des centres cliniques européens.

AEZS-112

AEZS-112 est un agent thérapeutique anticancéreux en développement possédant trois mécanismes d'actions, y compris l'inhibition de la tubuline et de la topoisomérase II. Ces mécanismes d'actions confèrent des propriétés pro-apoptotiques et antiangiogéniques au composé AEZS-112.

Le 22 avril 2009, nous avons présenté, lors de la réunion annuelle de l'*American Association for Cancer Research* (« AACR »), une affiche soulignant les résultats de la phase 1 de l'AEZS-112 chez des patients atteints de tumeurs solides et de lymphomes. AEZS-112 pourrait constituer une nouvelle méthode thérapeutique pour le traitement du cancer.

Le 21 septembre 2009, nous avons annoncé l'achèvement de l'étude de phase 1 sur AEZS-112. Cette étude multicentrique ouverte, à dose progressive de phase 1 avec traitements intermittents a été menée auprès de patients ayant des tumeurs solides et des lymphomes avancés qui n'avaient pas répondu au traitement standard ou pour lesquels il n'existe aucun traitement standard.

Les patients recevaient une administration orale d'AEZS-112 une fois la semaine, pendant trois semaines consécutives, suivies d'une période d'une semaine sans traitement. On répétait les cycles toutes les quatre semaines selon la tolérance et la réponse au produit. À la base, ce régime était planifié sur une période pouvant durer jusqu'à quatre cycles tout en permettant une continuation selon les bienfaits potentiels

pour le patient. La dose de départ d'AEZS-112 pour cette étude était de 13 mg par semaine; en l'absence de toxicité négative, la dose était doublée dans les cohortes suivantes. L'étude a été menée en deux parties sur un total de 42 patients. Dans la première partie, on a observé 22 patients ayant reçu des doses variant de 13 à 800 mg par semaine. Dans la deuxième partie, la dose hebdomadaire a été divisée en trois régimes de doses administrées toutes les huit heures. Finalement, 20 patients ont reçu des doses variant de 120 à 600 mg par semaine. On a pu observer une stabilisation de la maladie ainsi qu'un temps de récurrence de la maladie variant de 20 à plus de 60 semaines chez 12 patients atteints de divers types de cancers, dont le mélanome, côlon/rectum, poumon, pancréas, prostate, langue et glande thyroïde. Chez plusieurs de ces patients, la durée de stabilisation de la maladie excédait la durée de contrôle de la maladie observée lors de régimes de traitements antérieurs. À l'exception d'une réaction gastro-intestinale chez un patient ayant eu des problèmes gastro-intestinaux antérieurs, aucun effet secondaire cliniquement pertinent ou changement de paramètres d'innocuité de laboratoire liés au composé n'a été constaté.

AEZS-129

Le 21 avril 2009, nous avons présenté deux affiches sur l'AEZS-129, un composé prometteur pour le développement clinique de la voie PI3K-Akt visant le traitement des tumeurs humaines, lors de la réunion annuelle de l'*American Association for Cancer Research* (« AACR »). Des données *in vivo* et *in vitro* ont démontré une activité anti-tumorale importante ainsi qu'un profil pharmacologique avantageux pour la poursuite d'études au niveau *in vivo*.

ENDOCRINOLOGIE

AEZS-130

AEZS-130, un secrétagogue de l'hormone de croissance (SHC), est une petite molécule synthétique novatrice oralement active qui agit comme un mimétique de la ghréline en stimulant la sécrétion de l'hormone de croissance (HC).

L'étude clinique de phase 3 sur AEZS-130 (Solorel^{MC}, marque de commerce proposée pour application diagnostique) visant à positionner le composé comme test diagnostique de la DHC chez les adultes, avait été lancée aux États Unis par notre ex-licencié, Ardana; cependant, l'étude a été interrompue avant terme en raison de l'insolvabilité d'Ardana.

Le 5 juin 2009, nous avons conclu une entente avec les administrateurs d'Ardana afin d'acquérir tous les actifs d'Ardana liés à AEZS-130 pour une contrepartie de 0,2 million de dollars.

Le 11 juin 2009, lors de la réunion annuelle de l'*Endocrine Society* (« ENDO »), nous avons présenté une affiche sur l'AEZS-130 traitant des premières données cliniques sur l'utilisation de l'AEZS-130 (Solorel^{MC}) comme test diagnostique simple pour la déficience de l'hormone de croissance chez les adultes.

Le 19 octobre 2009, nous avons annoncé avoir entrepris les activités nécessaires pouvant nous permettre de compléter le développement clinique de AEZS-130 (Solorel^{MC}), qui pourrait devenir le premier test diagnostique oral approuvé de la déficience en hormone de croissance (« DHC »).

Nous assumons déjà le parrainage auprès de la FDA de la demande d'investigation du nouveau médicament et nous nous entretenons avec cette dernière afin de déterminer la meilleure façon de compléter l'étude clinique de phase 3 actuellement en cours et par la suite, déposer une présentation de drogue nouvelle (PDN) en vue de l'approbation de AEZS-130 (Solorel^{MC}) en tant que test diagnostique de la DHC chez les adultes.

L'étude d'enregistrement de phase 3 (enregistrée dans *clinicaltrials.gov*, *study # NCT00448747*) a été conçue pour étudier l'innocuité et l'efficacité de l'administration orale de AEZS 130 (Solorel^{MC}) comme test diagnostique de la stimulation de l'hormone de croissance, comparativement à l'administration intraveineuse d'un facteur de libération de l'hormone de croissance (GHRH) + L arginine. Les résultats de cette étude, qui sont actuellement disponibles et qui ont été présentés antérieurement par G. Merriam *et al* (*Poster P2-749, ENDO '09, June 2009*), n'ont révélé aucun problème de tolérance au composé et ont démontré une meilleure distinction entre les patients adultes atteints d'une DHC et les contrôles normaux avec l'utilisation du composé oral AEZS-130 (Solorel^{MC}), par comparaison avec le test actuel utilisant le GHRH Arginine par voie intraveineuse.

La prise orale d'AEZS-130 (Solorel^{MC}) est plus commode et plus simple que l'administration intraveineuse ou intramusculaire des tests actuels de la DHC. De plus, AEZS-130 (Solorel^{MC}) pourrait démontrer un meilleur profil d'innocuité que celui des tests diagnostiques actuels, dont certains pourraient s'avérer inappropriés pour certains groupes de patients - par exemple, ceux souffrant de diabète mellitus ou d'insuffisance rénale - et qui induisent une gamme d'effets secondaires qui n'ont pas été observés avec AEZS-130 (Solorel^{MC}) jusqu'à présent. Ces facteurs limitent probablement le nombre de tests effectués pour le diagnostic de la DHC; de ce fait, AEZS-130 (Solorel^{MC}) pourrait devenir le test diagnostique de choix en matière de DHC.

La FDA a octroyé la désignation de médicament orphelin à AEZS-130 (Solorel^{MC}) pour le diagnostic de la déficience en hormone de croissance chez les adultes, désignation dont nous assumons le parrainage. La désignation de médicament orphelin confère plusieurs avantages en ce qui concerne le développement futur du composé, dont une exclusivité additionnelle pour la molécule et l'exonération des frais associés au dépôt d'une PDN.

Cetrorelix

Cetrorelix est un peptide comportant des modes d'action uniques en HBP, qui a fait l'objet d'études cliniques de phase 3 où l'on applique un traitement intermittent des symptômes liés à l'HBP. Le programme de phase 3 comprend une étude d'innocuité (Z-041) et deux études d'efficacité (Z-033, Z-036) auprès de plus de 1 600 patients en Amérique du Nord et en Europe. Ce programme inclut également une autre étude d'innocuité (Z-043) TQT visant à évaluer l'impact de cetrorelix sur l'intervalle QT de la fréquence cardiaque.

Le 17 août 2009, nous avons dévoilé des résultats de phase 3 concernant notre étude d'efficacité Z-033 menée en Amérique du Nord (ainsi qu'à certains endroits en Europe) et notre étude d'innocuité Z-041 en HBP avec cetrorelix.

En ce qui concerne l'étude Z-033, l'objectif principal, soit l'amélioration de l'*International Prostate Symptom Score* (« IPSS ») comparativement au placebo, n'a pas été atteint. De plus, cette étude n'a démontré aucune différence marquée sur le plan de l'efficacité générale; pour les trois groupes, on a observé une amélioration de l'IPSS d'environ 4 points qui s'est maintenue tout au long des 52 semaines. Un léger avantage a été constaté en faveur du groupe principal de traitement actif (groupe A) jusqu'à la Semaine 46 de la période de suivi; cependant, cet avantage n'était plus apparent à la Semaine 52. Ces différences n'étaient pas statistiquement significatives. De plus, on a observé une tendance à l'amélioration de l'IPSS comparativement au placebo, chez un sous-groupe de patients présentant une prostate de fort volume (>50 cm³) à leur entrée dans l'étude. Cetrorelix a été très bien toléré au cours de l'étude Z-033, comme le montre l'absence de différences majeures avec le placebo en ce qui concerne les effets secondaires cliniques ou les changements des paramètres de laboratoire.

L'étude multicentrique d'innocuité Z-041, une étude ouverte visant un seul groupe, a été menée auprès de 528 patients en Amérique du Nord. De façon générale, cetrorelix a été bien toléré par les patients. Les effets secondaires étaient, pour la plupart, d'une intensité modérée et passagère. Des effets secondaires sérieux ont été observés chez 12 patients, mais aucun n'a été jugé comme étant éventuellement lié au produit. Les effets secondaires les plus souvent rapportés incluaient les bouffées de chaleur, la rhinopharyngite, la douleur au site de l'injection et les maux de tête. 49 patients ont fait état de bouffées de chaleur et pour la majorité d'entre eux, elles étaient modérées et de courte durée. Un seul patient a eu un épisode grave.

De plus, au cours de l'étude Z-041, l'efficacité a été mesurée par l'IPSS ; on a pu ainsi noter une amélioration de la valeur moyenne de base de 21,2 à 15,6 à la Semaine 26. L'amélioration a été d'au moins 3 points chez 63 % des patients. Notamment, pour un groupe de 46 % des patients qui avaient reçu un traitement antérieur pour l'HBP, on a pu observer une amélioration moyenne de 5 points, ce qui est juste un peu moins que l'amélioration de 6 points constatée chez les patients naïfs de traitement. Le débit urinaire maximal s'est amélioré de 25 %, passant de 10,3 à 12,5ml/sec. Une amélioration similaire a également été observée pour le débit urinaire moyen.

Le 30 septembre 2009, nous avons dévoilé des résultats de notre étude TQT sur cetorelix. L'étude a atteint son objectif principal puisque les résultats ont démontré que cetorelix n'augmentait pas l'intervalle QT corrigé de la fréquence cardiaque (QTc), ni au moment où l'on a observé la concentration maximale de cetorelix (Cetro_{max}), ni au moment du niveau minimum de testostérone sérique (Test_{min}).

Le 7 décembre 2009, nous avons dévoilé les résultats de l'étude d'efficacité de phase 3 Z-036 sur cetorelix menée en Europe auprès de 420 patients. L'étude Z-036 n'a pas atteint l'objectif principal, ne démontrant aucune différence marquée sur le plan de l'efficacité générale; pour les trois groupes (incluant le groupe placebo), on a observé une amélioration de l'IPSS d'environ 6 points qui s'est maintenue tout au long des 52 semaines. On a constaté une amélioration du débit urinaire, maximal et moyen, ainsi que du volume résiduel dans tous les groupes de traitement. Ces changements favorables se sont traduits par une amélioration générale de la mesure de la qualité de vie. De plus, on a observé une tendance à l'amélioration de l'IPSS comparativement au placebo, chez un sous-groupe de patients présentant une prostate de fort volume (>50 cm³) à leur entrée dans l'étude. Cetorelix a été bien toléré, comme le montre l'absence de différences majeures avec le placebo en ce qui concerne les effets secondaires cliniques ou les changements des paramètres de laboratoire, à l'exception des changements hormonaux anticipés.

Le 18 décembre 2009, à la suite du dévoilement des résultats négatifs de phase 3, nous avons annoncé la fin de notre entente avec sanofi, signée le 5 mars 2009, concernant le développement, la commercialisation et la licence pour cetorelix en HBP pour le marché des États-Unis. La résiliation de l'entente est entrée en vigueur en date du 9 janvier 2010.

Ozarelix

Ozarelix est un antagoniste du facteur de libération de l'hormone lutéinisante. D'un point de vue mécaniste, les antagonistes du LHRH exercent une inhibition rapide de l'hormone lutéinisante et de l'hormone folliculo-stimulante et s'accompagnent d'une diminution rapide des hormones sexuelles. Ces antagonistes devraient donc être efficaces dans le traitement d'une variété de maladies hormono-dépendantes dont le cancer de l'ovaire, le cancer de la prostate, l'HBP, l'infertilité, le myome utérin et l'endométriose.

Le 27 janvier 2010, notre partenaire, Spectrum Pharmaceuticals, a annoncé sa décision de mettre fin au développement d'ozarelix en HBP. Spectrum a mentionné que les résultats variables d'une étude précédente de phase 2b de même que l'échec récemment divulgué d'une étude d'enregistrement de phase 3 pour cetorelix (un autre antagoniste du LHRH) dans cette indication ne permettaient d'appuyer le développement continu en HBP.

AEZS-123

AEZS-123 est un antagoniste des récepteurs de ghréline. Depuis sa découverte, la ghréline a émergé comme l'une des cibles les plus prometteuses dans le domaine de l'obésité et autres indications potentielles.

Le 7 juillet 2009, nous avons annoncé la publication dans le journal scientifique américain de renommée, *Proceedings of the National Academy of Sciences*, de nouvelles données qui soutiennent l'utilisation de notre composé antagoniste des récepteurs de la ghréline, AEZS-123, comme traitement contre la dépendance à l'alcool dans laquelle est impliquée la ghréline.

Principaux développements

Placements directs inscrits

Le 23 juin 2009, nous avons réalisé un placement direct inscrit de 5 319 149 unités, chaque unité comprenant une action ordinaire et un bon de souscription visant l'achat de 0,35 action ordinaire au prix de 1,88 \$ l'unité (le « Premier Placement »). Les bons de souscription connexes confèrent le droit d'acquérir un total de 1 861 702 actions ordinaires, tel que décrit ci-après. Nous avons également octroyé des bons de souscription à l'agent de placement exclusif engagé aux fins du Premier Placement, tel que décrit ci-après.

Le produit total tiré du Premier Placement s'est élevé à 10,0 millions de dollars, déduction faite des coûts de transaction au comptant d'environ 0,8 million de dollars et des coûts de transaction hors caisse d'environ 0,7 million de dollars, représentant des frais précédemment reportés engagés pour le dépôt d'un prospectus préalable de base. Les acheteurs d'unités de ce placement se composent d'investisseurs institutionnels américains, et les titres décrits précédemment ont été offerts en vertu d'un prospectus préalable de base daté du 27 septembre 2007 et d'un supplément de prospectus daté du 18 juin 2009.

Nous avons octroyé un total de 5 319 149 bons de souscription (les « premiers bons de souscription de l'investisseur ») aux investisseurs institutionnels qui ont participé au Premier Placement. Chaque premier bon de souscription de l'investisseur confère le droit au détenteur d'acheter 0,35 d'une action ordinaire au prix d'exercice de 2,06 \$ l'action. Les premiers bons de souscription de l'investisseur peuvent être exercés entre le 23 septembre 2009 et le 23 décembre 2011, et une fois complètement exercés, ils donneront lieu à l'émission d'un total de 1 861 702 de nos actions ordinaires.

Nous avons estimé à environ 1,6 million de dollars la juste valeur attribuable aux premiers bons de souscription de l'investisseur à la date de l'octroi selon le modèle d'établissement du prix de Black et Scholes, auquel ont été appliquées les hypothèses supplémentaires suivantes : un taux d'intérêt annuel sans risque de 1,74 %, une volatilité prévue de 90,6 %, une durée de vie prévue de 2,5 ans, un taux de rendement de 0,0 % et un cours du marché à la date d'émission de 1,75 \$. Les coûts de

transaction attribués aux premiers bons de souscription de l'investisseur se sont élevés à environ 0,2 million de dollars.

Les premiers bons de souscription de l'investisseur pourront être exercés, au choix du détenteur, moyennant un paiement comptant du prix d'exercice ou, suivant l'existence de certaines conditions, selon un « exercice sans numéraire », ce qui signifie qu'au lieu de payer au comptant le prix d'exercice total pour les actions achetées à l'exercice des bons de souscription, le détenteur recevrait le nombre d'actions sous-jacentes aux bons de souscription égal au quotient obtenu en appliquant une formule, tel que prévu dans les clauses relatives à chaque premier bon de souscription de l'investisseur. Nous ne recevons aucun produit additionnel dans l'éventualité où les bons de souscription seraient exercés dans le cadre d'un exercice sans numéraire.

Le prix d'exercice et le nombre d'actions ordinaires pouvant être émis à l'exercice des premiers bons de souscription de l'investisseur peuvent être ajustés dans certaines circonstances, incluant la distribution de dividendes en actions, les fractionnements d'actions, les émissions subséquentes de droits, les répartitions proportionnelles et également, dans le cadre d'opérations comprenant la fusion ou la consolidation de la Société avec une autre entité ou toute autre Opération Fondamentale, tel que défini dans les clauses relatives au bon de souscription.

De plus, et nonobstant tout autre élément contraire, dans l'éventualité de tout type d'Opération Fondamentale, définie dans les clauses relatives au bon de souscription, la Société ou toute autre entité remplaçante aura, au choix de la Société, le droit de demander aux détenteurs d'exercer leurs premiers bons de souscription de l'investisseur, ou pourra, au choix du détenteur, acheter les premiers bons de souscription de l'investisseur aux détenteurs en versant à ces derniers un montant au comptant équivalant à la valeur Black et Scholes, telle que définie, du reliquat non exercé du premier bon de souscription de l'investisseur à la date d'exécution complète de l'Opération Fondamentale susmentionnée.

Nous avons octroyé un total de 820 668 bons de souscription (les « premiers bons de souscription à titre de rémunération ») à l'agent de placement exclusif et ses représentants désignés engagés aux fins du Premier Placement. Chaque premier bon de souscription à titre de rémunération confère le droit au détenteur d'acheter 0,35 d'une action ordinaire au prix d'exercice de 2,35 \$ l'action. Les premiers bons de souscription à titre de rémunération peuvent être exercés entre le 23 décembre 2009 et le 23 décembre 2011, et une fois complètement exercés, ils donneront lieu à l'émission d'un total de 287 234 de nos actions ordinaires.

Nous avons estimé à environ 0,2 million de dollars la juste valeur attribuable aux premiers bons de souscription à titre de rémunération à la date de l'octroi selon le modèle d'établissement du prix de Black et Scholes, auquel ont été appliquées les hypothèses supplémentaires suivantes : un taux d'intérêt annuel sans risque de 1,74 %, une volatilité prévue de 90,6 %, une durée de vie prévue de 2,5 ans, un taux de rendement de 0,0 % et un cours du marché à la date d'émission de 1,75 \$. La juste valeur initiale des premiers bons de souscription à titre de rémunération a été

comptabilisée à titre de coûts de transaction additionnels puisque ces instruments ont été octroyés à l'agent de placement exclusif conformément aux clauses de l'engagement sous-jacent et en reconnaissance des efforts faits dans le cadre du Premier Placement.

Les clauses des premiers bons de souscription à titre de rémunération, à l'exception du prix d'exercice et de la période d'exercice, sont à peu près les mêmes que les clauses relatives aux premiers bons de souscription de l'investisseur décrites précédemment.

Le 23 octobre 2009, nous avons réalisé un second placement direct inscrit de 4 583 335 unités, chaque unité comprenant une action ordinaire et un bon de souscription visant l'achat de 0,40 action ordinaire au prix de 1,20 \$ l'unité (le « Second Placement »). Les bons de souscription connexes confèrent le droit d'acquérir un total de 1 833 334 actions ordinaires, tel que décrit ci-après. Nous avons également octroyé des bons de souscription à l'agent de placement exclusif engagé aux fins du Second Placement, tel que décrit ci-après.

Le produit total tiré du Second Placement s'est élevé à 5,5 millions de dollars, déduction faite des coûts de transaction au comptant d'environ 0,4 million de dollars. Les acheteurs d'unités du Placement se composent d'investisseurs institutionnels actuels et nouveaux, et les titres décrits précédemment ont été offerts en vertu d'un prospectus préalable de base daté du 27 septembre 2007 et d'un supplément de prospectus daté du 19 octobre 2009.

Nous avons octroyé un total de 4 583 335 bons de souscription (les « seconds bons de souscription de l'investisseur ») aux investisseurs institutionnels qui ont participé au Second Placement. Chaque second bon de souscription de l'investisseur confère le droit au détenteur d'acheter 0,40 d'une action ordinaire au prix d'exercice de 1,25 \$ l'action. Les seconds bons de souscription de l'investisseur peuvent être exercés entre le 23 octobre 2009 et le 23 octobre 2014, et une fois complètement exercés, ils donneront lieu à l'émission d'un total de 1 833 334 actions ordinaires.

Nous avons estimé à environ 1,3 million de dollars la juste valeur attribuable aux seconds bons de souscription de l'investisseur à la date de l'octroi selon le modèle d'établissement du prix de Black et Scholes, auquel ont été appliquées les hypothèses supplémentaires suivantes : un taux d'intérêt annuel sans risque de 2,46 % , une volatilité prévue de 84,3 %, une durée de vie prévue de 5 ans, un taux de rendement de 0,0 % et un cours du marché à la date d'émission de 1,09 \$. Les coûts de transaction attribués aux seconds bons de souscription de l'investisseur se sont élevés à environ 0,1 million de dollars.

Les seconds bons de souscription de l'investisseur pourront être exercés, au choix du détenteur, moyennant un paiement comptant du prix d'exercice ou, suivant l'existence de certaines conditions, selon un « exercice sans numéraire », tel que défini et décrit précédemment. Nous ne recevrons aucun produit additionnel dans l'éventualité où les bons de souscription seraient exercés dans le cadre d'un exercice sans numéraire.

Le prix d'exercice et le nombre d'actions ordinaires pouvant être émis à l'exercice des seconds bons de souscription de l'investisseur peuvent être ajustés dans certaines circonstances, incluant la distribution de dividendes en actions, les fractionnements d'actions, les émissions subséquentes de droits, les répartitions proportionnelles et également, dans le cadre d'opérations comprenant la fusion ou la consolidation de la Société avec une autre entité ou toute autre Opération Fondamentale, tel que défini dans les clauses relatives au bon de souscription.

De plus, et nonobstant tout autre élément contraire, dans l'éventualité de tout type d'Opération Fondamentale, définie dans les clauses relatives au bon de souscription, la Société ou toute autre entité remplaçante aura, au choix de la Société, le droit de demander aux détenteurs d'exercer leurs seconds bons de souscription de l'investisseur, ou pourra, au choix du détenteur, acheter les seconds bons de souscription de l'investisseur aux détenteurs en versant à ces derniers un montant au comptant équivalant à la valeur Black et Scholes, telle que définie, du reliquat non exercé du second bon de souscription de l'investisseur à la date d'exécution complète de l'Opération Fondamentale susmentionnée.

Nous avons octroyé un total de 320 832 bons de souscription (les « seconds bons de souscription à titre de rémunération ») à l'agent de placement exclusif engagé aux fins du Second Placement. Chaque second bon de souscription à titre de rémunération confère le droit au détenteur d'acheter 0,40 d'une action ordinaire au prix d'exercice de 1,50 \$ l'action. Les seconds bons de souscription à titre de rémunération peuvent être exercés entre le 23 avril 2010 et le 23 octobre 2012, et une fois complètement exercés, ils donneront lieu à l'émission d'un total de 128 333 actions ordinaires.

Nous avons estimé à environ 0,1 million de dollars la juste valeur attribuable aux seconds bons de souscription à titre de rémunération à la date de l'octroi selon le modèle d'établissement du prix de Black et Scholes, auquel ont été appliquées les hypothèses supplémentaires suivantes : un taux d'intérêt annuel sans risque de 1,57 %, une volatilité prévue de 103,4 %, une durée de vie prévue de 3 ans, un taux de rendement de 0,0 % et un cours du marché à la date d'émission de 1,09 \$. La juste valeur initiale des seconds bons de souscription à titre de rémunération a été comptabilisée à titre de coûts de transaction additionnels puisque ces instruments ont été octroyés à l'agent de placement exclusif conformément aux clauses de l'engagement sous-jacent et en reconnaissance des efforts faits dans le cadre du Second Placement.

Les clauses des seconds bons de souscription à titre de rémunération, à l'exception du prix d'exercice et de la période d'exercice, sont à peu près les mêmes que les clauses relatives aux seconds bons de souscription de l'investisseur décrites précédemment.

Cetrorelix – entente de développement, de commercialisation et de licence

Le 4 mars 2009, nous avons conclu une entente de développement, de commercialisation et de licence avec sanofi visant le développement, l'enregistrement et la mise en marché de cetrorelix en HBP aux États-Unis. En vertu de l'Entente, sanofi nous a versé un paiement initial non remboursable de 30 millions de dollars à titre de revenus de licence. Conformément à l'Entente, nous aurions également été en droit de toucher certains paiements selon l'atteinte d'étapes réglementaires et commerciales préétablies ainsi que des redevances croissantes à deux chiffres sur les ventes futures de cetrorelix en HBP aux États-Unis.

Le 18 décembre 2009, et suite à l'annonce selon laquelle l'objectif principal de notre deuxième étude de phase 3 en HBP avec cetrorelix n'avait pas été atteint, nous avons indiqué avoir reçu de sanofi un avis indiquant que cette dernière mettait fin à l'entente sous-jacente, tel que mentionné précédemment. Par conséquent, nous avons constaté entièrement le paiement initial susmentionné puisque l'aboutissement du processus de génération du profit était réputé avoir été achevé.

Suite à l'Entente conclue avec sanofi, nous avons versé des redevances au Tulane Educational Fund (« Tulane ») en vertu d'un accord de licence nous conférant des licences nous permettant d'utiliser les brevets de Tulane pour développer, fabriquer, commercialiser et distribuer divers composés dont le cetrorelix. Ces redevances, qui s'élèvent à 3 millions de dollars, ont été entièrement imputées aux frais de vente au cours de l'exercice 2009 suite à la décision de sanofi de résilier l'entente connexe.

Enfin, par suite des résultats négatifs susmentionnés et de la décision de sanofi de mettre fin à l'entente connexe, nous avons établi que certains actifs incorporels et immobilisations corporelles n'étaient plus recouvrables, et par conséquent, qu'ils avaient subi une perte de valeur, tel que décrit ci-après.

Résultats d'exploitation consolidés

Sommaire des résultats d'exploitation consolidés par trimestre

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

(non vérifiés)

	Trimestres terminés les			
	31 décembre 2009	30 septembre 2009	30 juin 2009	31 mars 2009
		\$	\$	\$
Produits	40 182	8 565	8 379	6 111
Bénéfice (perte) d'exploitation	11 511	(9 789)	(12 238)	(13 442)
Bénéfice net (perte nette)	12 032	(11 288)	(13 080)	(12 388)
Bénéfice net (perte nette) par action De base et dilué(e)	0,19	(0,19)	(0,24)	(0,23)

	Trimestres terminés les			
	31 décembre 2008	30 septembre 2008	30 juin 2008	31 mars 2008
		\$	\$	\$
Produits	7 244	11 029	10 457	9 748
Perte d'exploitation	(16 315)	(12 386)	(19 525)	(14 158)
Perte nette	(14 493)	(13 879)	(20 579)	(10 866)
Perte nette par action De base et diluée	(0,27)	(0,26)	(0,39)	(0,20)

Le bénéfice net (la perte nette) par action est basé(e) sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la période présentée, qui peut être différent d'un trimestre à l'autre. Par conséquent, la somme du bénéfice net trimestriel (de la perte nette trimestrielle) par action pourrait ne pas correspondre au cumul de la perte nette par action pour l'exercice.

Résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2009

Les produits se sont élevés à 40,2 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009, comparativement à 7,2 millions de dollars pour la même période en 2008. L'augmentation importante des produits est principalement attribuable au fait que nous avons comptabilisé le solde non amorti, soit environ 30,4 millions de dollars, de l'avance reçue de sanofi. Cette augmentation est également attribuable à la comptabilisation du solde des produits reportés, soit environ 1,8 million de dollars, se rattachant aux ententes relatives à l'utilisation d'ozarelix, à titre d'actifs incorporels qui, à l'instar de cetorelix, ont été considérés comme ayant subi une perte de valeur totale en décembre 2009, tel que décrit plus en détail ci-après.

Les frais généraux, de vente et d'administration se sont élevés à 6,2 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009, comparativement à 3,0 millions de dollars pour la même période en 2008. L'augmentation de ces frais est principalement due à la comptabilisation en charges du solde non amorti, soit environ 3,0 millions de dollars, des redevances versées à Tulane dans le cadre de l'entente conclue avec sanofi et subséquemment résiliée par cette dernière, tel que mentionné précédemment.

Les frais de recherche et de développement (« R-D ») ont été de 10,6 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009 par rapport à 12,2 millions de dollars pour la même période en 2008. La diminution des frais de R-D s'explique essentiellement par la réduction des coûts engagés relativement au programme de phase 3 pour cetorelix en HBP, étant donné l'achèvement progressif jusqu'à la fin de 2009 des études d'efficacité et d'innocuité liées à ce composé.

Les charges d'amortissement consolidées pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009 se sont élevées à 8,1 millions de dollars comparativement à 3,4 millions de dollars pour la même période en 2008. Cette augmentation est due au fait que, en décembre 2009, et suite à nos annonces spécifiant que l'objectif principal de notre deuxième étude de phase 3 en HBP avec cetorelix n'avait pas été atteint et indiquant la décision de sanofi de mettre fin à l'entente de développement, de commercialisation et de licence (décrite précédemment), nous avons inscrit une perte de valeur représentant la valeur comptable résiduelle de cetorelix, soit environ 3,9 millions de dollars, à titre de charge d'amortissement. De plus, en décembre 2009, nous avons établi que la valeur comptable de certaines immobilisations corporelles utilisées exclusivement pour les activités de développement liées au cetorelix n'était plus recouvrable. En conséquence, nous avons inscrit une perte de valeur d'environ 1,9 million de dollars à titre de charge d'amortissement. Enfin, en décembre 2009, nous avons établi que l'ozarelix – un autre antagoniste de l'hormone de croissance lutéinisante qui, en dépit de sa formulation différente, agit selon le même mécanisme d'action que le cetorelix – avait également subi une perte de valeur. Par ailleurs, en janvier 2010 et tel que mentionné précédemment, Spectrum, à qui nous avons octroyé une licence exclusive lui permettant de développer et de commercialiser l'ozarelix pour toutes les indications potentielles en Amérique du Nord et en Inde, annonçait qu'elle mettait fin à son programme de développement de l'ozarelix en HBP. En conséquence, nous avons inclus une perte de valeur d'environ 1,4 million de dollars dans la charge d'amortissement.

Les augmentations susmentionnées d'un trimestre à l'autre ont été en grande partie compensées par une charge d'amortissement inscrite au quatrième trimestre de 2008, d'environ 2,4 millions de dollars, et liée au teverelix, un actif incorporel pour lequel nous avons inscrit une perte de valeur en décembre 2008.

Le bénéfice net pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009 s'est élevé à 12,0 millions de dollars, soit un bénéfice net de base et dilué de 19 cents par action, comparativement à une perte nette de 14,5 millions de dollars, soit une perte nette de base et diluée de 27 cents par action pour la même période en 2008. Cette augmentation significative est principalement due à la hausse importante des revenus de licence, combinée à une diminution des frais de R-D connexes, tel que mentionné précédemment. Cette augmentation a été partiellement compensée par une hausse des frais généraux, de vente et d'administration et des charges d'amortissement, tel que décrit précédemment.

Nous prévoyons que la perte nette du premier trimestre de 2010, abstraction faite de toute incidence liée aux gains ou pertes de change, reviendra à un niveau correspondant mieux aux résultats d'exploitation antérieurs au quatrième trimestre de 2009.

Résultats d'exploitation consolidés

(en milliers de dollars, sauf les données par action)	Exercices terminés les 31 décembre		
	2009	2008	2007
	\$	\$	\$
Produits			
Revenus de licence	42 221	8 504	12 843
Ventes et redevances	20 957	29 462	28 825
Autres	59	512	400
	63 237	38 478	42 068
Charges d'exploitation			
Coût des ventes, excluant les amortissements	16 501	19 278	12 930
Frais de recherche et de développement	44 217	57 448	39 248
Crédits d'impôt à la R-D et subventions	(403)	(343)	(2 060)
Frais généraux, de vente et d'administration	16 040	17 325	20 403
Amortissements			
Immobilisations corporelles	3 285	1 515	1 562
Actifs incorporels	7 555	5 639	4 004
Perte de valeur d'actifs à long terme destinés à la vente	-	-	735
	87 195	100 862	76 822
Perte d'exploitation	(23 958)	(62 384)	(34 754)
Autres produits (charges)			
Revenu d'intérêts	349	868	1 904
Charge d'intérêts	(5)	(118)	(85)
Gain (perte) de change	(1 110)	3 071	(1 035)
Autres	-	(79)	(28)
	(766)	3 742	756
Perte avant impôts provenant des activités poursuivies	(24 724)	(58 642)	(33 998)
Recouvrement (charge) d'impôts	-	(1 175)	1 961
Perte nette provenant des activités poursuivies	(24 724)	(59 817)	(32 037)
Perte nette provenant des activités abandonnées	-	-	(259)
Perte nette pour l'exercice	(24 724)	(59 817)	(32 296)
Perte nette par action provenant des activités poursuivies			
De base et diluée	(0,43)	(1,12)	(0,61)
Perte nette par action provenant des activités abandonnées			
De base et diluée	-	-	-
Perte nette par action			
De base et diluée	(0,43)	(1,12)	(0,61)

Les produits proviennent principalement des revenus de licence ainsi que des ventes et redevances. Les ventes sont composées de ventes de Cetrotide[®] (une solution d'acétate de cetrotide par injection), commercialisé pour faciliter la reproduction lors de la fécondation *in vitro*, et avant mars 2008, d'Impavido[®] (miltefosine), mis sur le marché pour traiter la leishmaniose, de même que d'ingrédients actifs pharmaceutiques. Les redevances sont générées par les ventes de Cetrotide[®], lesquelles étaient versées, avant le quatrième trimestre de 2008, par notre partenaire ARES Trading S.A. (« Merck Serono »). Depuis le 1^{er} octobre 2008, les revenus de redevances provenant des ventes nettes de Cetrotide[®] réalisées par Merck Serono sont constatés par l'amortissement périodique, selon la méthode de comptabilisation des unités de revenus, des produits découlant de la vente, en décembre 2008, des droits de redevances futures à Cowen Healthcare Royalty Partners L.P. (« Cowen »).

Les revenus de licence proviennent de versements d'étape non récurrents, d'honoraires de contrats de R-D et d'avances (ainsi que l'amortissement connexe) reçues dans le cadre d'ententes de collaboration avec nos partenaires.

Les revenus de licence ont augmenté et se sont établis 42,2 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, comparativement à 8,5 millions de dollars et 12,8 millions de dollars respectivement pour chacun des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007. L'augmentation importante des revenus de 2008 à 2009 est presque exclusivement attribuable à l'avance reçue de sanofi et à l'entière comptabilisation des autres produits reportés liés à l'ozarelix, tel que mentionné précédemment.

La diminution des revenus de licence de 2007 à 2008 est principalement attribuable aux versements d'étape non récurrents reçus en 2007 d'Ardana et de Keryx. Cette diminution est également liée à l'achèvement, en 2007, de notre entente de collaboration avec Solvay Pharmaceuticals BV (« Solvay »). Toutefois, au cours de l'exercice 2007, nous avons récupéré de Solvay les droits mondiaux (sauf au Japon) pour le cetrotide comme traitement de l'endométriose.

Les revenus de licence devraient diminuer de façon importante en 2010 puisque nous prévoyons que les produits reportés liés à des avances déjà reçues ne feront l'objet d'aucun amortissement futur.

Les ventes et redevances ont diminué pour s'établir à 21,0 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, comparativement à 29,5 millions de dollars et 28,8 millions de dollars respectivement pour chacun des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007. La diminution de 2008 à 2009 est principalement liée à la baisse des revenus de redevances en 2009 dans le cadre de notre entente avec Merck Serono. L'amortissement des recettes provenant de Cowen pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 a été moins élevé que les revenus de redevances générés et payables directement par Merck Serono au cours de 2008. De plus, le volume des ventes de Cetrotide[®] a été légèrement moins élevé au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 comparativement à l'exercice précédent.

L'augmentation des ventes et des redevances de 2007 à 2008 est principalement due à la hausse importante des ventes de Cetrotide[®], laquelle a été partiellement compensée par une diminution des ventes d'Impavido[®].

À l'exception de l'incidence liée aux fluctuations des taux de change, nous prévoyons que les ventes et redevances diminueront légèrement en 2010.

Charges d'exploitation

Le coût des ventes a diminué pour se situer à 16,5 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 comparativement à 19,3 millions de dollars et 12,9 millions de dollars respectivement pour chacun des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007. La diminution de 2008 à 2009 est principalement due au fait qu'aucune vente d'Impavido[®] n'a été enregistrée au cours des neuf premiers mois de 2009 contrairement à la même période en 2008, alors que l'augmentation du coût des ventes de 2007 à 2008 est directement liée à la hausse globale des ventes et des redevances, tel que mentionné précédemment.

Le coût des ventes en pourcentage des ventes et redevances a augmenté, passant de 65 % en 2008, et de 45 % en 2007, à 79 % en 2009. La hausse du pourcentage du coût des ventes en pourcentage des ventes et redevances de 2008 à 2009 est essentiellement attribuable à la diminution correspondante des revenus de redevances, tel que mentionné précédemment, alors que la hausse du pourcentage du coût des ventes en pourcentage des ventes et redevances de 2007 à 2008 est principalement attribuable à la composition des produits, qui comprend une plus forte concentration de ventes liées à Cetrotide[®] dont le coût de fabrication est plus élevé. De plus, nous avons inscrit une moins-value sur certains stocks afin de les ramener à la valeur nette de réalisation à la fin de 2008, ce qui a eu pour effet d'augmenter d'environ 0,7 million de dollars le coût des ventes comparativement à 2007.

Nous prévoyons que le coût des ventes, en pourcentage des ventes et redevances, diminuera pour se situer à environ 75 % en 2010 en raison d'une légère augmentation de nos prix de vente, combinée à une réduction globale de nos coûts de production découlant d'un changement positif prévu dans la composition de nos produits, lequel donnera lieu à des économies additionnelles de coûts externes.

Les frais de R-D ont été de 44,2 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 comparativement à 57,4 millions de dollars et 39,2 millions de dollars respectivement pour chacun des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007. La diminution des frais de R-D de 2008 à 2009 est principalement attribuable à des dépenses moins élevées en 2009 en matière de développement continu au cours des neuf premiers mois de 2009, suivie de la réduction progressive de nos activités de développement liées au cetrotirelix en HBP par suite de nos annonces selon lesquelles nos études connexes de phase 3 n'avaient pas atteint leur principal objectif.

L'augmentation des frais de R-D pour l'exercice 2008 comparativement à 2007 est principalement attribuable au progrès de notre programme de phase 3 avec cetorelix pour le traitement de l'HBP.

Le tableau suivant résume les coûts externes de R-D par produit, engagés par la Société au cours des exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008.

(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)
(non vérifié)

Produit	Stade	Indication	Exercice terminé le 31 décembre 2009		Exercice terminé le 31 décembre 2008	
			\$	%	\$	%
Cetorelix	Phase 3*	HBP*	23 812	82,3	25 697	71,1
AEZS-130 (Solorel ^{MC})	Phase 3	Endocrinologie (diagnostic)	592	2,0	-	-
Perifosine	Phases 2 et 3	Oncologie	304	1,1	2 425	6,7
Ozarelix	Phase 2*	HBP*	366	1,3	253	0,7
AEZS-108	Phase 2	Oncologie	409	1,4	1 259	3,5
AEZS-112	Phase 1	Cancer	430	1,5	981	2,7
AEZS-129 / Erk PI3K	Préclinique	Cancer	1 151	4,0	1 609	4,5
AEZS-123 / récepteur de la ghréline	Préclinique	Endocrinologie et oncologie	530	1,8	1 154	3,2
AEZS-115 / antagoniste de la LHRH	Préclinique	Endocrinologie et oncologie	235	0,8	843	2,3
Autres	Préclinique	Multiple	1 096	3,8	1 913	5,3
			28 925	100,0	36 134	100,0

* Activités de développement achevées au cours du dernier trimestre de 2009 et au début de 2010.

Nous prévoyons que nos investissements en R-D diminueront de façon importante au cours de l'exercice 2010 principalement en raison des coûts minimaux prévus liés à la réduction progressive de notre programme en HBP avec cetorelix.

Les **crédits d'impôt et subventions R-D** ont atteint 0,4 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 comparativement à 0,3 million de dollars et 2,1 millions de dollars respectivement pour chacun des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007. La baisse des crédits d'impôt et subventions R-D en 2008 comparativement à 2007 est attribuable au fait que nous avons uniquement utilisé les crédits d'impôt du Québec en 2008, alors qu'en 2007, nous avons également réduit les impôts sur les bénéfices à payer de plus de 1,6 million de dollars par suite de l'élimination des impôts liés aux distributions faites à nos actionnaires dans le cadre de la disposition de Les Biotechnologies Atrium Inc., renommée Atrium Innovations Inc. (« Atrium »).

Les **frais généraux, de vente et d'administration** ont diminué pour s'établir à 16,0 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 comparativement à 17,3 millions de dollars et 20,4 millions de dollars respectivement pour chacun des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007. La diminution de 2008 à 2009 est attribuable aux fluctuations du taux de change de l'euro par rapport au dollar US ainsi qu'au fait qu'aucune charge corporative non récurrente liée à des changements organisationnels n'a été inscrite en 2009 en raison des mesures de réduction de coûts mises en place au deuxième trimestre de 2008 et ce, malgré les frais de vente additionnels facturés au cours de 2009 et se rapportant aux redevances versées à Tulane, tel que mentionné précédemment.

La baisse des frais généraux, de vente et d'administration en 2008 comparativement à 2007 est principalement attribuable à des changements organisationnels et à des mesures de réduction de coûts mises en place au cours du deuxième trimestre de 2008.

Nous prévoyons que les frais généraux, de vente et d'administration diminueront en 2010 d'environ 5,0 millions de dollars par rapport à 2009, étant donné qu'aucun amortissement futur ne sera inscrit à l'égard des redevances de 3,0 millions de dollars versées à Tulane dans le cadre de notre entente avec sanofi et en raison d'autres mesures de réduction de coûts, notamment une réduction des effectifs et les économies s'y rattachant compte tenu de la diminution globale prévue des activités de développement.

Les **charges d'amortissement** ont augmenté pour s'établir à un total combiné de 10,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 comparativement à 7,2 millions de dollars et 5,6 millions de dollars respectivement pour chacun des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007.

L'augmentation de ces charges de 2008 à 2009 est attribuable aux pertes de valeur liées au cetrorelix, à l'ozarelix et à certaines immobilisations corporelles utilisées exclusivement dans le développement des activités relatives au cetrorelix, tel que décrit précédemment. Cette augmentation d'une année à l'autre a été compensée en grande partie par la perte de valeur de 2,4 millions de dollars inscrite en 2008 à l'égard de teverelix, tel que mentionné ci-après.

L'augmentation des charges d'amortissement de 2007 à 2008 est principalement liée à une dépréciation non récurrente d'environ 2,4 millions de dollars, inscrite à titre de charge d'amortissement au quatrième trimestre 2008 relativement à teverelix, qui a fait l'objet d'une perte de valeur à la suite de la mise en administration volontaire d'Ardana. Ardana est partie à un contrat de cession, contrat qui assure la recouvrabilité du teverelix. À cet effet, à la suite de l'annonce faite par Ardana concernant sa mise en administration volontaire, il est devenu évident que nous ne recevrons plus de nouvelles rentrées de fonds liées au contrat de cession susmentionné. Cette augmentation de la charge d'amortissement a été partiellement compensée par la réduction des amortissements liés aux actifs à long terme destinés à la vente, incluant l'immeuble de Québec et Impavido[®], pour lesquels l'amortissement a pris fin au cours

des derniers mois de 2007. Les actifs correspondants ont été vendus en 2008, tel que mentionné précédemment.

La perte de valeur d'actifs à long terme destinés à la vente s'est élevée à 0,7 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Cette perte de valeur était liée au bâtiment ainsi qu'au terrain destinés à la vente dont la juste valeur marchande estimative avait été déterminée en fonction d'offres reçues de tiers.

La perte d'exploitation s'est élevée à 24,0 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 comparativement à 62,4 millions de dollars et 34,8 millions de dollars respectivement pour chacun des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007. La diminution significative de la perte d'exploitation est due à la hausse importante d'une année à l'autre des revenus de licence, liée principalement aux ententes concernant cetorelix et ozarelix, ainsi qu'à la baisse des frais de R-D et des frais généraux, de vente et d'administration, laquelle a été partiellement compensée par la hausse des charges d'amortissement et par des marges de fabrication moins élevées, tel que mentionné précédemment.

L'augmentation de la perte d'exploitation en 2008 comparativement à 2007 est principalement attribuable à la baisse de revenus de licence ainsi qu'à des marges de fabrication moins élevées de même qu'à une hausse des charges d'amortissement et des frais de R-D. Ces variations ont été partiellement compensées par la baisse des frais généraux, de vente et d'administration.

Nous prévoyons une augmentation de notre perte d'exploitation en 2010 par rapport à 2009, principalement en raison de la non-récurrence prévue de l'amortissement des revenus de licence relatifs à des produits antérieurement reportés et liés à cetorelix et ozarelix, tel que décrit précédemment. Cette augmentation sera partiellement compensée par la réduction prévue des frais de R-D et des frais généraux, de vente et d'administration.

Autres produits (charges)

Les revenus d'intérêts ont atteint 0,3 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 comparativement à 0,9 million de dollars et 1,9 million de dollars respectivement pour chacun des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007. Les revenus d'intérêts proviennent de la trésorerie et des équivalents ainsi que des placements temporaires qui, abstraction faite des soldes soumis à restrictions, totalisent 38,1 millions de dollars au 31 décembre 2009, 49,7 millions de dollars au 31 décembre 2008 et 41,4 millions de dollars au 31 décembre 2007.

La baisse des revenus d'intérêts de 2007 à 2008 est due au fait que moins de liquidités ont été investies au cours de 2008, à l'exception d'une partie importante des recettes découlant de la vente de nos droits de redevances futures à Cowen, lesquelles ont toutefois été reçues uniquement en décembre 2008.

La perte de change s'est élevée à 1,1 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 comparativement à un gain de change de 3,1 millions de dollars et à une perte de change de 1,0 million de dollars respectivement pour chacun des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007. La hausse de la perte de change pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 est surtout liée à la faiblesse du dollar US par rapport au dollar canadien et à l'euro depuis le 31 décembre 2008, tel que présenté ci-après.

La hausse des gains de change en 2008 est principalement attribuable aux avances consenties à notre filiale en Allemagne, libellées en euros, et à notre filiale américaine, avances libellées en dollars US, ainsi qu'à la vigueur de l'euro et du dollar US par rapport au dollar canadien. Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout risque de change lié à des opérations intra-groupe a été éliminé puisque la Société ainsi que toutes ses filiales utilisent dorénavant l'euro à titre de monnaie fonctionnelle en raison de changements survenus dans la conjoncture économique. Ce changement n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Les taux de change de fin d'exercice de l'euro et du dollar canadien par rapport au dollar US se résument comme suit :

1 dollar US dollar équivaut à:	Aux 31 décembre		
	2009	2008	2007
	\$	\$	\$
Euro	0,7007	0,7145	0,6870
Dollar canadien	1,0510	1,2180	0,9913

Le recouvrement (la charge) d'impôts était de néant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, et s'est soldé respectivement par une charge d'impôts de 1,2 million de dollars et par un recouvrement d'impôts de 2,0 millions de dollars pour chacun des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007.

La hausse de la charge d'impôts de 2007 à 2008 est surtout attribuable à un impôt minimal à payer en Allemagne en raison de questions d'ordre fiscal par suite de la vente de redevances futures à Cowen, mentionnée précédemment, et à l'utilisation en 2007 de certains actifs d'impôts futurs, à la suite de la réalisation d'un gain en capital imposable non récurrent relativement à la disposition d'Atrium.

En 2010, aucun montant important à titre de recouvrement ou charge d'impôts ne devrait être comptabilisé au sein de nos entités étrangères ou canadiennes.

La perte nette provenant des activités poursuivies s'est élevée à 24,7 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 comparativement à 59,8 millions de dollars et 32,0 millions de dollars respectivement pour chacun des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007. La diminution significative de la perte nette provenant des activités poursuivies est due à la hausse importante d'une année à l'autre des

revenus de licence, principalement liée aux ententes concernant cetorelix et ozarelix, ainsi qu'à la baisse des frais de R-D, des frais généraux, de vente et d'administration et des charges d'impôt. Ces variations ont été partiellement compensées par des ventes et des redevances moins élevées ainsi que par la hausse des charges d'amortissement et des pertes de change, tel que mentionné précédemment.

La hausse de la perte nette de 2007 à 2008 est principalement attribuable à la baisse des revenus de licence, à l'augmentation des frais de R-D liés au développement de notre programme de phase 3 avec cetorelix en HBP, à la baisse des marges de fabrication de même qu'à une hausse des charges d'amortissement et d'impôts en 2008, ces variations étant compensées par une baisse des frais généraux, de vente et d'administration et une hausse des gains de change nets.

La perte nette provenant des activités abandonnées représente les résultats d'exploitation liés à Echelon Biosciences, Inc. (« Echelon »), que nous avons vendue en novembre 2007 et dont les résultats ont été inclus dans nos résultats d'exploitation consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

La perte nette s'est élevée à 24,7 millions de dollars, soit une perte nette de base et diluée de 43 cents par action, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 comparativement à 59,8 millions de dollars, soit une perte nette de base et diluée de 1,12 \$ par action et 32,3 millions de dollars, soit une perte nette de base et diluée de 61 cents par action, respectivement pour chacun des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007.

La baisse significative de la perte nette est due à la hausse importante d'une année à l'autre des revenus de licence, principalement liée aux ententes concernant cetorelix et ozarelix, ainsi qu'à la baisse des frais de R-D, des frais généraux, de vente et d'administration et des charges d'impôt. Ces variations ont été partiellement compensées par des ventes et des redevances moins élevées ainsi que par la hausse des charges d'amortissement et des pertes de change, tel que mentionné précédemment.

La hausse de la perte nette en 2008 comparativement à 2007 est attribuable à la baisse des revenus de licence et des marges de fabrication, combinée à une hausse des charges d'amortissement et d'impôts, ainsi qu'à des frais de R-D plus élevés. Ces variations sont partiellement compensées par la diminution des frais généraux, de vente et d'administration, et la hausse des gains de change nets.

Nous prévoyons que la perte nette pour l'exercice 2010 augmentera de même que la perte d'exploitation, tel que mentionné précédemment.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé pour établir la perte nette de base par action pour les exercices terminés les 31 décembre 2009, 2008 et 2007 était respectivement de 56,9 millions d'actions, de 53,2 millions d'actions et de 52,1 millions d'actions.

Données tirées des bilans consolidés*(non vérifiées)*

(en milliers de dollars)	Aux 31 décembre		
	2009	2008	2007
	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents	38 100	49 226	10 272
Placements temporaires	-	493	31 115
Comptes débiteurs et autres actifs à court terme	10 913	12 005	18 193
Liquidités soumises à restrictions	878	-	-
Immobilisations corporelles, montant net	4 358	6 682	7 460
Autres actifs à long terme	32 013	39 936	56 323
Actif total	86 262	108 342	123 363
Comptes créditeurs et autres passifs à court terme	19 211	22 121	21 480
Partie à court terme de la dette et de la créance à long terme	57	49	775
Créance à long terme	143	172	-
Passif non financier à long terme*	57 625	64 525	12 517
Passif total	77 036	86 867	34 772
Capitaux propres	9 226	21 475	88 591
Total du passif et des capitaux propres	86 262	108 342	123 363

* Se compose principalement des produits reportés et des avantages sociaux futurs.

Comparaison de l'exercice 2009 avec l'exercice 2008

La diminution de la trésorerie et des équivalents au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008 est essentiellement attribuable à des flux de trésorerie récurrents affectés aux activités d'exploitation ainsi qu'à la réduction des liquidités actuellement disponibles en raison de fonds transférés dans un compte de liquidités soumises à restrictions, tel qu'expliqué ci-après. Cette diminution est largement compensée par l'encaissement des recettes provenant de sanofi, et du produit net lié aux deux placements directs inscrits, comme il est mentionné précédemment.

La diminution des immobilisations corporelles au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008 s'explique principalement par la perte de valeur inscrite à l'égard de certaines immobilisations utilisées exclusivement pour les activités de développement liées au cetorelix, tel que mentionné précédemment.

La diminution des autres actifs à long terme comprend essentiellement la réduction de la valeur des actifs incorporels, laquelle est également attribuable à la perte de valeur comptabilisée à l'égard du cetorelix et de l'ozarelix, tel que décrit précédemment. De plus, cette réduction est due aux frais reportés d'environ 0,7 million de dollars, qui avaient été reportés en 2007 et 2008, mais qui ont été portés en réduction du capital social dans le cadre du Premier Placement, tel que mentionné précédemment.

La réduction du passif non financier à long terme est principalement attribuable aux produits reportés qui ont été moins élevés en 2009 par suite de l'amortissement continu des montants reçus de Cowen et de l'entière comptabilisation de montants antérieurement reportés relativement aux ententes de licence et de développement liés à l'utilisation de l'ozarelix, tel que mentionné précédemment.

La diminution des capitaux propres de 2008 à 2009 est due à l'augmentation du déficit consolidé résultant de la perte nette de l'exercice courant et de la diminution du cumul des autres éléments du résultat étendu. Cette diminution est en grande partie compensée par l'augmentation du capital social et des bons de souscription par suite de la réalisation des deux placements directs inscrits, tel que décrit précédemment.

Comparaison de l'exercice 2008 avec l'exercice 2007

La hausse de la trésorerie et des équivalents de même que la baisse des placements temporaires de 2007 à 2008 sont expliquées ci-après de façon plus détaillée. La baisse des comptes débiteurs et autres actifs à court terme de 2007 à 2008 est surtout attribuable à une réduction de la facturation aux clients en décembre 2008 comparativement à la même période en 2007, à une réduction des subventions à recevoir à la fin de 2008 et à la moins-value de certains stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation en décembre 2008, tel que mentionné précédemment.

La réduction des autres actifs à long terme est principalement due à la disposition, en 2008, d'actifs à long terme inscrits à titre d'actifs destinés à la vente au 31 décembre 2007, tel que mentionné plus haut, ainsi qu'à la dépréciation du teverelix constatée au cours du quatrième trimestre de 2008. Cette réduction a été partiellement compensée par une augmentation nette des frais reportés, principalement liée à la capitalisation des frais de consultants financiers, légaux et autres frais engagés dans le cadre de la vente de nos droits de redevances futures à Cowen. L'augmentation du passif non financier à long terme est principalement attribuable à la hausse des produits reportés par suite de l'encaissement des sommes reçues de Cowen, combinée à l'augmentation des avantages sociaux futurs essentiellement liée aux employés de notre filiale allemande.

La diminution des capitaux propres de 2007 à 2008 est presque entièrement liée à l'augmentation de notre déficit consolidé, résultant de notre perte nette de l'exercice 2008 et de la diminution du cumul des autres éléments du résultat étendu, qui se compose principalement d'écarts de conversion.

Passifs financiers, obligations contractuelles et engagements

Nous avons certaines obligations contractuelles et des engagements commerciaux à respecter. Les engagements commerciaux comprennent surtout des services de R-D et des ententes de fabrication liés à la production de Cetrotide[®] et à d'autres programmes de R-D. Le tableau suivant présente les liquidités dont nous avons besoin à cet égard :

(en milliers de dollars)	Valeur comptable	Paiements exigibles par période			Plus de 5 ans
		Moins de 1 an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	
	\$	\$	\$	\$	\$
Créance à long terme	200	57	114	29	-
Contrats de location-exploitation	12 721	2 008	4 038	3 894	2 781
Engagements commerciaux	6 801	5 256	1 545	-	-
Total	19 722	7 321	5 697	3 923	2 781

Données sur les actions en circulation

En date du 23 mars 2010, il y avait 63 089 954 actions ordinaires émises et en circulation et 6 213 922 options d'achat d'actions en circulation. Les bons de souscription en circulation au 23 mars 2010 représentent un total de 4 110 603 actions ordinaires équivalentes.

Informations à fournir concernant le capital

En matière de gestion du capital, nous avons pour objectif de nous assurer d'un niveau suffisant de liquidités pour financer nos activités de R-D, nos frais généraux, de vente et d'administration, notre fonds de roulement et nos dépenses en immobilisations.

Nous nous efforçons de gérer nos liquidités de manière à éviter que nos actionnaires ne subissent les contrecoups d'une dilution. Nos sources de financement non dilutives ont inclus la vente d'actifs non essentiels et de droits de redevances futures, le recouvrement de crédits d'impôt à l'investissement et de subventions, l'utilisation des revenus d'intérêts et des recettes provenant de l'octroi de licences, de services et de redevances. Plus récemment, toutefois, nous avons obtenu du financement supplémentaire suite à la réalisation des placements directs inscrits, tel que mentionné précédemment.

Au cours de l'exercice 2008, nous avons, entre autres, respecté notre engagement à l'égard de l'emprunt contracté auprès des gouvernements fédéral et provincial d'une valeur nominale de 800 000 \$CAN.

En ce qui concerne la vente de notre immeuble de Québec mentionnée précédemment, nous avons conclu un bail de location à long terme avec le principal locataire de cet immeuble. Nous avons convenu, entre autres, de verser au principal locataire un montant de 300 000 \$CAN (environ 285 000 \$) comme mesure incitative et frais de

service. Ce compte est sans intérêt et est remboursable par versements semestriels de 30 000 \$CAN (environ 28 500 \$) au cours des cinq prochains exercices.

Notre objectif en matière de gestion du capital demeure le même qu'au cours des années précédentes. La politique sur les dividendes consiste à conserver des liquidités afin de disposer de fonds suffisants pour financer les activités nécessaires au développement de notre portefeuille de produits.

Nous n'avons à répondre à aucune exigence en matière de capital établie par quelque autorité réglementaire que ce soit ou autre source externe.

Il est important de noter que l'historique des dépenses engagées dans le passé ne peut être garant des dépenses futures. Le montant et le moment des dépenses ainsi que la disponibilité des ressources en capital varient grandement d'une période à l'autre, en fonction de l'ampleur des travaux de recherche et de développement en cours et de la disponibilité des fonds provenant d'investisseurs et de partenaires commerciaux éventuels.

Liquidités, flux de trésorerie et financement

Nos activités et nos dépenses en immobilisations sont principalement financées par les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, par la vente d'actifs non essentiels et par d'autres activités non dilutives, à l'exception des deux placements directs inscrits complétés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, tel que décrit précédemment.

Nos liquidités et placements temporaires totalisaient 38,1 millions de dollars au 31 décembre 2009 comparativement à 49,7 millions de dollars au 31 décembre 2008. Il est possible que des pertes d'exploitation additionnelles et/ou l'acquisition de sociétés ou produits complémentaires exigent de nouvelles sources de financement. Au 31 décembre 2009, la trésorerie et les équivalents ainsi que les placements temporaires de la Société comprenaient 2,6 millions de dollars canadiens et 6,3 millions d'euros.

Selon notre évaluation où nous avons pris en considération les sommes reçues par suite de la vente, en 2008, des droits sur des redevances futures à Cowen, l'avance reçue de sanofi, le produit net tiré des deux placements directs décrits précédemment, de même que le plan stratégique de la Société et les budgets correspondants pour 2010 ainsi que les prévisions pour 2011 et 2012, et en dépit des annonces de résultats négatifs liés à nos études de phase 3 en HBP avec cetorelix, nous sommes d'avis que la Société dispose de ressources financières suffisantes pour financer ses dépenses prévues et autres besoins en matière de fonds de roulement pendant au moins les 12 prochains mois, sans toutefois s'y limiter, à partir de la date de clôture du bilan.

Il est possible que nous entreprenions des démarches pour effectuer un financement additionnel, selon les besoins, par l'entremise d'une alliance stratégique ou par d'autres activités non dilutives ainsi que par l'émission de nouvelles actions.

Voici une explication de la variation de nos liquidités par type d'activité, excluant les flux de trésorerie utilisés ou provenant des activités abandonnées.

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie utilisés pour nos activités poursuivies ont été de 24,1 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 comparativement à 1,3 million de dollars et 25,7 millions de dollars respectivement pour chacun des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007.

L'augmentation significative de la trésorerie affectée aux activités d'exploitation de 2008 à 2009 est due à l'encaissement, en 2008, de recettes de 52,5 millions de dollars provenant de Cowen, tel que décrit ci-après, comparativement à des recettes moins élevées, soit 30,0 millions de dollars, provenant de sanofi en 2009, tel que mentionné précédemment. De plus, les paiements relatifs aux charges payées d'avance ainsi qu'aux comptes créditeurs ont été plus élevés en 2009 par rapport à 2008.

L'importante baisse des liquidités utilisées dans les activités d'exploitation de 2007 à 2008 est surtout attribuable à l'encaissement du produit net reçu de Cowen, tel que mentionné précédemment, combiné à une hausse des avances reçues de certains clients et du recouvrement des comptes clients. Ces entrées de fonds ont été partiellement compensées par l'augmentation des débours liés à la hausse de notre perte nette et également, par les paiements faits en grande partie à des consultants financiers et des avocats en plus d'autres coûts liés à la transaction avec Cowen, ainsi que par un volume plus élevé de paiements liés à des comptes fournisseurs.

Nous prévoyons que la trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation poursuivies augmentera considérablement en 2010 par rapport à 2009, principalement en raison de l'absence de recettes nettes liées à notre entente avec sanofi, qui a pris fin, tel que mentionné précédemment.

Activités de financement

La trésorerie nette provenant des activités de financement s'est élevée à 14,2 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 comparativement à une trésorerie nette affectée à ces mêmes activités s'établissant respectivement à 1,2 million de dollars et 1,1 million de dollars pour chacun des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007. L'augmentation significative de la trésorerie nette provenant des activités de financement est attribuable aux placements directs inscrits décrits précédemment, alors que les fonds utilisés en 2008 et 2007 ont été appliqués principalement au remboursement de la dette et de la créance à long terme, de même qu'au dépôt de notre prospectus préalable de base.

Activités d'investissement

La trésorerie nette affectée aux activités d'investissement poursuivies (en excluant la variation des placements temporaires) s'est élevée à 1,7 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, comparativement à une trésorerie générée par ces mêmes activités de 13,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 et à une utilisation de la trésorerie s'élevant à 3,0 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Ces fluctuations sont essentiellement attribuables à la vente de l'immeuble de Québec et d'Impavido[®], tous deux comptabilisés comme actifs à long terme destinés à la vente au 31 décembre 2007 et vendus en 2008.

Par ailleurs, tel que décrit précédemment, nous avons viré, en 2009, un montant d'environ 0,9 million de dollars dans un compte de liquidités soumises à restrictions. Toute variation du solde de ce compte, y compris les intérêts créditeurs s'y rapportant, est inscrite dans les flux de trésorerie à titre d'activité d'investissement.

Principales conventions et estimations comptables

Nos états financiers consolidés sont préparés selon les PCGR du Canada et présentent un sommaire des écarts en termes d'évaluation et de présentation entre les PCGR du Canada et des États-Unis à la note 26 des états financiers consolidés annuels 2009. La préparation d'états financiers conformément aux PCGR exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les montants de produits et de charges des exercices présentés. Les estimations importantes sont généralement liées au calcul des produits, des frais de recherche et de développement, des charges de rémunération à base d'actions et sont également utilisées pour établir la provision pour créances irrécouvrables, les actifs et passifs d'impôts futurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie limitée, l'évaluation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition, la juste valeur des options d'achat d'actions et des bons de souscription octroyés et des avantages sociaux futurs ainsi que certaines charges à payer. Nos estimations sont fondées sur l'expérience, s'il y a lieu, et sur diverses autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Voici les principales conventions comptables et autres conventions sur lesquelles nous fondons notre jugement et nos estimations importantes pour préparer nos états financiers consolidés :

Constataion des revenus et produits reportés

Nous sommes actuellement dans une phase de développement ou de commercialisation conjointe de produits potentiels avec des partenaires stratégiques.

Les contrats de licence en vigueur prévoient généralement des paiements uniques (avances), des paiements pour les services de recherche et de développement sous forme de remboursements de coûts, des versements d'étape et des encaissements de redevances pour l'autorisation d'exploitation et la commercialisation des produits. Les revenus associés à ces accords de prestations multiples sont attribués à ces différents éléments selon leur juste valeur relative.

Les accords de prestations multiples sont divisés en unités de comptabilisation distinctes lorsque certains critères sont respectés, notamment si la prestation fournie a une valeur en soi pour le client et s'il existe des preuves objectives et fiables de la juste valeur de la ou des prestations non fournies. La contrepartie reçue est répartie entre les différentes unités de comptabilisation en fonction de la juste valeur de chaque unité, et les critères de constatation des revenus applicables sont considérés séparément pour chacune des unités de comptabilisation.

Les revenus de prestations de licence, représentant des paiements non remboursables reçus lors de l'exécution de contrats de licence, sont constatés à titre de revenus au moment de l'exécution de ces contrats lorsqu'il n'existe aucune obligation de rendement importante pour nous et que leur encaissement est assuré. Les avances reçues au début des contrats de licence ne sont pas constatées à titre de revenus lorsqu'elles sont reçues, mais sont amorties selon l'état d'avancement du projet de recherche et de développement en question. L'état d'avancement d'un projet est fondé sur une estimation de la période ou de la durée totale prévue pour terminer le projet par rapport à la période écoulée jusqu'à un jour donné afin d'en arriver à une estimation du pourcentage de revenus gagnés à ce jour.

Les versements d'étape, qui sont généralement basés sur des étapes de développement ou sur des événements à caractère réglementaire, sont constatés à titre de revenus une fois que les travaux ont été réalisés, que l'encaissement est assuré et qu'il n'existe aucune obligation de rendement importante rattachée à ces étapes.

Les revenus provenant de redevances, qui sont fondés sur le pourcentage des ventes de certains produits déclarés et vendus par des tiers, sont comptabilisés lorsque nous avons rempli les conditions conformément à l'entente contractuelle, lorsque nous n'avons pas d'obligations futures, lorsque le montant de la redevance est déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits découlant de la vente de certains droits de redevances futures sont reportés et constatés sur la durée du contrat de licence selon la méthode de comptabilisation des « unités de revenus », tel que décrit précédemment.

Les revenus provenant de la vente de produits sont constatés, déduction faite des remises et des rabais estimatifs sur ventes, lors du transfert du titre de propriété aux clients, c'est-à-dire lorsque les produits sont expédiés, lorsqu'il n'existe pas d'obligations de rendement futures, lorsque le prix d'achat est fixe et déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Dépréciation d'actifs à long terme et écarts d'acquisition

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée sont soumis à un test de dépréciation lors d'événements ou de circonstances indiquant que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. À cet égard, une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est supérieure aux flux monétaires futurs non actualisés que cet actif ou groupe d'actifs est censé procurer. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Ce montant est établi d'après les flux de trésorerie actualisés liés à l'actif ou d'après la valeur d'expertise, selon la nature de l'actif.

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat des entreprises acquises sur la juste valeur des actifs nets acquis à leur date d'acquisition respective. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle, ou plus fréquemment lors d'événements ou de circonstances indiquant que la valeur comptable de l'unité d'exploitation à laquelle est rattaché l'écart d'acquisition pourrait excéder sa juste valeur.

Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition, est supérieure à sa juste valeur, une perte de valeur égale à cet excédent est alors constatée. La juste valeur d'un écart d'acquisition est déterminée de la même façon qu'un écart d'acquisition est évalué à la date d'acquisition lors d'un regroupement d'entreprises, c'est-à-dire l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis compris dans l'unité d'exploitation.

Impôts sur les bénéfices

Nous avons des activités dans des juridictions multiples et nos bénéfices sont imposés conformément aux lois fiscales de ces juridictions. Notre taux d'imposition effectif peut être affecté par les changements, ou par les interprétations, des lois fiscales dans n'importe quelle juridiction donnée, l'utilisation des pertes d'exploitation et des crédits d'impôt reportés, un changement dans la composition géographique des revenus et des dépenses, et un changement dans l'évaluation de la direction, notamment la capacité de réaliser ces actifs d'impôts futurs. En raison de ces considérations, nous devons estimer nos impôts sur les bénéfices dans chacune des juridictions où nous avons des activités. Ce processus implique l'estimation de notre exposition fiscale réelle ainsi que l'évaluation des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Ces écarts créent des actifs ou passifs d'impôts futurs qui sont inclus dans notre bilan consolidé. Nous devons alors évaluer la probabilité que nos actifs d'impôts futurs seront récupérés contre le revenu imposable futur et établir une provision pour moins-value si, selon les renseignements disponibles, il n'est pas plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs sera matérialisée.

Nous devons faire preuve de jugement pour déterminer notre charge d'impôts sur les bénéfices, nos actifs et passifs d'impôts futurs, ainsi que l'évaluation de la provision pour moins-value comptabilisée à l'encontre de nos actifs d'impôts futurs nets. Cette provision est basée sur nos estimations des bénéfices imposables pour chaque juridiction dans laquelle nous avons des activités et sur l'exercice au cours duquel nos actifs d'impôts futurs seront recouvrables. Dans l'éventualité où les résultats réels différeraient de ces estimations, ou si nous ajustions ces estimations au cours des exercices subséquents, nous pourrions devoir modifier notre provision pour moins-value, ce qui pourrait affecter significativement notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Charges de rémunération à base d'actions

Nous comptabilisons des charges de rémunération à base d'actions pour toute forme de rémunération à base d'actions consentie aux salariés au moyen d'une méthode fondée sur la juste valeur. Cette méthode requiert que nous estimions le taux d'intérêt sans risque, la volatilité prévue de nos actions et la durée de vie prévue des attributions.

Nouvelles normes comptables

Incidence des normes comptables adoptées en 2009

En février 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 de son Manuel, intitulé *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*. Cette norme encadre la comptabilisation des actifs incorporels et les critères de comptabilisation des actifs, clarifiant ainsi les applications de la notion d'appariement des produits et des charges, que ces actifs soient acquis séparément ou élaborés à l'interne. Cette norme s'applique à nos états financiers intermédiaires et annuels pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur nos états financiers consolidés.

En janvier 2009, l'ICCA a publié le chapitre 1582 de son Manuel, intitulé *Regroupements d'entreprises*, qui remplace les normes actuellement en vigueur. Ce chapitre établit les normes de comptabilisation des regroupements d'entreprises et précise que tous les actifs et passifs d'une entreprise acquise doivent être comptabilisés à leur juste valeur. Les obligations liées aux contreparties conditionnelles et aux passifs éventuels devront également être comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. En vertu de cette norme, les coûts d'acquisition doivent être passés en charges dès qu'ils sont engagés et les frais de restructuration doivent être passés en charges après la date d'acquisition. Nous avons adopté cette norme de façon anticipée à compter du 1^{er} janvier 2009 et nous appliquerons prospectivement les dispositions s'y rattachant aux regroupements d'entreprises futurs.

En janvier 2009, l'ICCA a publié le chapitre 1601 de son Manuel, intitulé *États financiers consolidés*, qui remplace les normes actuellement en vigueur. Ce chapitre établit les normes de préparation des états financiers consolidés et sera en vigueur en 2011. Nous avons adopté cette norme de façon anticipée à compter du 1^{er} janvier 2009 et nous appliquerons prospectivement les dispositions s'y rattachant, s'il y a lieu.

En janvier 2009, l'ICCA a publié le chapitre 1602 de son Manuel, intitulé *Participations sans contrôle*. Ce chapitre définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, de la participation sans contrôle dans une filiale. Nous avons adopté cette norme de façon anticipée à compter du 1^{er} janvier 2009 et avons appliqué prospectivement les dispositions s'y rattachant. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur nos états financiers consolidés.

En janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN ») de l'ICCA a publié l'abrégé CPN-173, *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers*, qui exige que les entités prennent en considération le risque de crédit de la contrepartie et leur propre risque de crédit dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Nous avons adopté le CPN-173 le 1^{er} janvier 2009. L'adoption de cette ligne directrice n'a eu aucune incidence importante sur nos états financiers consolidés.

En juillet 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 1506 de son Manuel, intitulé *Modifications comptables*, afin d'exclure du champ d'application les changements de méthodes comptables effectués lors du remplacement complet du référentiel comptable d'une entité. Ces modifications s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009. Nous avons adopté ces modifications de façon anticipée le 1^{er} juillet 2009. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur nos états financiers consolidés.

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862 de son Manuel, intitulé *Instruments financiers — Informations à fournir* (« chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA »), pour inclure de nouvelles obligations d'information sur l'établissement de la juste valeur des instruments financiers et pour accroître les obligations d'information sur le risque de liquidité. Ces nouvelles exigences visent les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. Ces modifications s'appliquent aux états financiers annuels des exercices se terminant après le 30 septembre 2009. Nous avons adopté ces modifications, et leur adoption n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés. Les nouvelles informations requises ont été fournies au besoin.

Normes comptables à adopter ultérieurement

En décembre 2009, le CPN a publié l'abrégé CPN-175, *Accords de prestations multiples générateurs de produits* (« CPN-175 »). En vertu de cette norme, un fournisseur est tenu de répartir la contrepartie au moment de la conclusion d'un accord entre toutes les prestations selon la méthode du prix de vente relatif. Le CPN-175 modifie également le niveau de la preuve du prix de vente d'une prestation en elle-

même nécessaire pour séparer les prestations lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir une preuve plus objective du prix de vente. Étant donné l'obligation d'utiliser la méthode du prix de vente relatif pour la répartition de la contrepartie, l'utilisation de la méthode du montant résiduel est interdite. Les dispositions du CPN-175 peuvent être appliquées prospectivement, et elles devraient être appliquées aux accords de prestations multiples générateurs de produits conclus ou modifiés significativement au cours du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2011. L'adoption anticipée est permise. Nous évaluons actuellement l'incidence que ces directives pourraient avoir sur nos états financiers consolidés.

Normes internationales d'information (« IFRS »)

Nous sommes actuellement à évaluer l'incidence potentielle découlant de la préparation de nos états financiers consolidés conformément aux IFRS, puisque le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les IFRS remplaceront les normes canadiennes actuelles et les interprétations à titre de PCGR du Canada pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. L'adoption des IFRS aura une incidence sur nos états financiers consolidés ainsi que sur une vaste gamme de mesures d'exploitation et de performance, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous avons élaboré un plan de mise en œuvre formel pour la conversion aux IFRS et la transition connexe à partir des normes actuelles. Jusqu'à maintenant, nous avons réalisé un diagnostic complet dans lequel nous avons examiné les normes internationales actuelles en parallèle avec les directives canadiennes correspondantes et avons documenté les différences importantes entre les IFRS et les PCGR du Canada en vue d'une analyse plus détaillée à cet égard. Cette analyse constitue le point central de l'étape d'élaboration des solutions actuellement en cours dans le cadre de notre projet de conversion.

Les activités d'élaboration des solutions comprennent entre autres les éléments-clés suivants :

- une analyse approfondie des normes IFRS pertinentes afin de relever les différences par rapport à nos conventions comptables actuelles;
- des analyses des incidences quantitatives et qualitatives relativement à l'application des normes internationales actuelles à l'information financière récemment publiée;
- la préparation d'états financiers et de notes « étalons » en vertu des IFRS, afin d'établir un modèle respectant les exigences de présentation, de structure et d'informations à fournir;
- le choix ou la modification de conventions comptables, au besoin, y compris les options disponibles en vertu de l'IFRS 1, *Première adoption des Normes internationales d'information financière*, tel que mentionné précédemment;
- l'identification de tout changement à apporter aux activités et processus de cueillette de l'information, y compris les systèmes s'y rattachant;
- l'identification des incidences sur d'autres intervenants à l'interne et à l'externe;
- la formation des employés concernés.

Les activités d'élaboration des solutions que nous avons complétées jusqu'à maintenant nous permettent de conclure que l'adoption de certaines normes internationales aura probablement pour effet de modifier considérablement les conventions comptables actuelles ainsi que les montants et les informations figurant dans nos états financiers. À l'exception d'IFRS 1, les directives internationales que nous avons sélectionnées et analysées jusqu'à maintenant et qui s'appliquent à notre entreprise, de même que l'incidence prévue pouvant découler de leur application, sont présentées ci-après.

Sujet comptable	Différence en matière de comptabilisation et incidence prévue
Instruments financiers – clauses conditionnelles de règlement	IAS 32, <i>Instruments financiers: Présentation</i> (« IAS 32 »), donne des directives plus précises que les PCGR du Canada en ce qui concerne le classement des instruments financiers, y compris les bons de souscription d'actions, assortis de clauses conditionnelles de règlement. En vertu des PCGR du Canada, nous avons classé tous les bons de souscription d'actions en circulation à titre d'éléments des capitaux propres; en conséquence, ces instruments ont été mesurés à la juste valeur à la date d'octroi. Selon les dispositions d'IAS 32, ces bons de souscription devraient être classés à titre de passif et évalués en fonction du marché à chaque date de clôture, et toute variation de la juste valeur devrait être inscrite dans les résultats d'exploitation consolidés. Ce traitement est similaire à celui prescrit par les PCGR des États-Unis, lesquels sont décrits à la note 26 de nos états financiers consolidés de 2009.

Il est important de mentionner que les différences susmentionnées ne constituent pas une liste exhaustive des sujets qui s'appliquent ou pourraient s'appliquer à notre entreprise. Ainsi, à mesure que nous progressons dans nos activités de développement de solutions, nous pourrions relever d'autres secteurs donnant lieu à des incidences quantitatives ou qualitatives importantes lors de l'adoption des IFRS ou ultérieurement par rapport aux PCGR du Canada appliqués actuellement.

Dans le cadre de notre analyse des ajustements quantitatifs et des décisions en matière de conventions qui pourraient s'appliquer lors de la conversion complète aux IFRS, nous avons tiré certaines conclusions préliminaires relativement à l'application d'IFRS 1.

IFRS 1 fournit des directives pour la conversion aux IFRS d'un jeu d'états financiers (et de rapports financiers intermédiaires pour une partie de la période couverte) établis à partir d'un autre référentiel comptable. Selon le concept fondamental d'IFRS 1, les IFRS devraient être appliquées de façon rétrospective, ce qui signifie qu'une entité doit présenter ses premiers états financiers selon les IFRS comme si les IFRS avaient été appliquées et étaient en vigueur dès le début de ses activités. Toutefois, puisqu'il est

peu probable qu'une application rétrospective intégrale soit effectuée de façon rentable, IFRS 1 offre des exemptions facultatives aux nouveaux adoptants. Une entité peut décider d'utiliser une, plusieurs ou la totalité de ces exemptions, ou encore aucune d'entre elles.

Le tableau ci-après présente nos conclusions préliminaires concernant certaines exemptions facultatives clés à IFRS 1, qui peuvent s'appliquer à notre entreprise.

Sujet comptable	Explication des exemptions à l'IFRS 1	Conclusions préliminaires
Regroupements d'entreprises	Selon IFRS 1, un nouvel adoptant peut décider de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition (1 ^{er} janvier 2010) conformément à IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i> (« IFRS 3 »).	Nous utiliserons cette exemption et appliquerons IFRS 3 uniquement aux regroupements d'entreprises pouvant survenir après la date de transition, sans retraiter les regroupements d'entreprises survenant avant cette date.
Évaluation des immobilisations corporelles	IFRS 1 permet à un nouvel adoptant d'évaluer des actifs sélectionnés à la juste valeur et d'utiliser cette juste valeur à titre de coût présumé de ces actifs au bilan présenté à la date de transition.	Nous n'utiliserons pas cette exemption facultative et continuerons d'utiliser le modèle d'établissement du coût pour les immobilisations corporelles à la date de transition aux IFRS.
Écarts de conversion	IFRS 1 permet à un nouvel adoptant d'éliminer le montant cumulé des différences de conversion (une composante du cumul des autres éléments du résultat étendu) à la date de transition.	Nous éliminerons le montant cumulé des différences de conversion en ajustant notre déficit cumulé d'ouverture.

Nous analyserons d'autres exemptions à IFRS 1 à mesure que nous progresserons dans nos activités de conversion.

Nous continuerons de fournir de l'information sur une base trimestrielle à propos du calendrier, de la progression et de l'incidence des activités susmentionnées et d'autres éléments-clés de notre plan de conversion aux IFRS.

Perspectives pour l'exercice 2010

Perifosine

Nous prévoyons poursuivre le développement de perifosine en Amérique du Nord (États-Unis, Canada et Mexique) en collaboration avec notre partenaire Keryx et profiter de ce développement afin de compléter l'enregistrement dans d'autres territoires. Nous mettrons l'accent en premier lieu sur l'avancement des études d'enregistrement de phase 3 conformément à la SPA que Keryx s'est récemment vu octroyer par la FDA pour le traitement du myélome multiple et le cancer du côlon métastatique réfractaire. En vertu de notre entente de licence, Keryx est responsable du développement et de l'enregistrement de perifosine sur le marché nord-américain. Nous avons accès à toutes les données connexes sans frais supplémentaires. Parallèlement avec les activités de développement en Amérique du Nord, nous prévoyons demander l'avis scientifique de l'*European Medicines Agency* (« EMA ») à propos d'une voie de circulation réglementaire aux fins d'expansion de perifosine sur le marché européen. Nous prévoyons également définir une stratégie nous permettant d'accéder au marché asiatique et à d'autres marchés intéressants. Si l'EMA exigeait des études additionnelles ou d'autres travaux de développement avant de confirmer la conformité à la législation européenne, nous appuierions les investissements correspondants en R-D dans le cadre de nos recherches de partenariats additionnels pour les territoires visés.

AEZS-108

Conjointement avec des groupes de travail et des experts cliniques, nous prévoyons mener d'autres études sur le cancer de l'endomètre ou des ovaires de même que dans d'autres indications, notamment le cancer de la prostate et le cancer de la vessie. Nous déterminerons l'objet de nos prochaines études d'après les ressources financières à notre disposition et selon le niveau de financement que nous réussirons à obtenir de diverses organisations.

AEZS-130 (Solorel^{MC})

D'après les discussions positives tenues avec la FDA, et l'entente conclue avec cette dernière, nous prévoyons compléter le programme de phase 3 sur l'AEZS-130 (Solorel^{MC}) comme test diagnostique de la déficience en hormone de croissance chez les adultes et déposer une PDN auprès de la FDA.

Perspectives de revenus

Nous prévoyons que les revenus de licence diminueront de façon importante en 2010 puisque les produits reportés liés aux avances déjà reçues ne seront plus amortis. De plus, abstraction faite de l'incidence liée aux fluctuations du taux de change, les ventes ainsi que les redevances devraient diminuer légèrement en 2010.

Accent sur la réduction des coûts et concentration des activités de développement

Au cours de l'exercice 2010, nous prévoyons concentrer nos efforts en R-D sur nos composés au stade clinique avancé, incluant perifosine, AEZS-108 et Solorel^{MC}. Les projets au stade plus précoce seront associés à des subventions, des crédits à la R-D ou à des ententes de collaboration. Nous ne prévoyons pas poursuivre nos activités de développement à l'égard du cetorelix ou de l'ozarelix. Grâce à cette stratégie, nous prévoyons réduire nos dépenses en R-D d'environ 20,0 millions de dollars en 2010 comparativement à l'exercice 2009.

En ce qui concerne nos frais généraux, de vente et d'administration, étant donné qu'aucun amortissement futur ne sera inscrit à l'égard des redevances de 3,0 millions de dollars versées à Tulane dans le cadre de notre entente avec sanofi et en raison d'autres mesures de réduction de coûts, nous prévoyons réduire nos coûts en 2010 d'environ 5,0 millions de dollars par rapport à 2009.

Par conséquent, nous prévoyons que notre utilisation du capital sera de l'ordre de 32,0 millions de dollars à 35,0 millions de dollars, abstraction faite des activités non dilutives liées à l'établissement d'ententes de licence liées à nos produits au stade clinique avancé.

Le 12 mars 2010, nous avons déposé un prospectus simplifié préalable de base auprès des commissions de valeurs mobilières au Canada ainsi qu'une déclaration d'enregistrement sur formulaire F-3 auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis (« SEC »). Ces documents, dont l'entrée en vigueur a été certifiée par les autorités canadiennes et la SEC, nous permettraient d'émettre des actions ordinaires librement négociables et des bons de souscription visant l'achat d'actions ordinaires représentant un montant maximal de 60 millions de dollars US.

Nous poursuivons nos efforts pour devenir une société pharmaceutique spécialisée en oncologie et en endocrinologie menant ses propres activités de commercialisation dans des territoires sélectionnés, et nous continuons notre recherche de partenaires commerciaux afin de réaliser nos objectifs stratégiques.

Instruments financiers et autres

Risque de change

Comme nous exerçons des activités à l'échelle internationale, nous sommes exposés à des risques de change en raison des fluctuations éventuelles des taux de change. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, nous n'étions partie à aucun contrat de change à terme, et aucun contrat de change à terme n'était en cours en date du 23 mars 2010.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui pourraient assujettir la Société à un risque de concentration de crédit se composent principalement de trésorerie et d'équivalents, de liquidités soumises à restrictions, de placements temporaires et de comptes débiteurs. La trésorerie et les équivalents ainsi que les liquidités soumises à restrictions sont détenus auprès d'institutions financières de premier ordre. Les placements temporaires se composent de billets émis par des sociétés et des institutions de premier ordre. De plus, les soldes de comptes débiteurs échus au 31 décembre 2009 sont peu importants, qu'ils soient pris isolément ou dans leur ensemble. Par conséquent, la direction estime que le risque de concentration de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents, aux liquidités soumises à restrictions, aux placements temporaires et aux comptes débiteurs est minime.

En général, nous n'exigeons pas de garantie supplémentaire ou autre de nos clients à l'égard de nos comptes clients; cependant, le crédit est accordé aux clients uniquement après une évaluation de leur solvabilité. En outre, nous révisons continuellement le crédit de tous nos clients et établissons une provision pour les créances irrécouvrables lorsqu'il est jugé qu'un compte ne pourra être recouvré.

Opérations entre apparentés et arrangements hors bilan

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, nous n'avons conclu aucune opération avec des entités apparentées.

En date du 31 décembre 2009, nous n'avons aucune participation dans des entités à détenteurs de droits variables ni aucun autre arrangement hors bilan.

Facteurs de risque et incertitudes

Risques liés aux activités d'exploitation

- Plusieurs de nos produits en sont aux stades précoces de leur développement. Il est impossible de garantir que les travaux de R-D portant sur ces produits aboutiront à des activités rentables;
- Nous développons actuellement nos produits en fonction des activités de R-D réalisées à ce jour et il se peut que nous ne parvenions pas à développer ou à commercialiser ceux-ci ou encore d'autres nouveaux produits ou nouvelles technologies. Si nos tentatives de développer de nouveaux produits et de les mettre sur le marché en temps opportun échouaient, notre capacité concurrentielle pourrait en souffrir et nous pourrions être incapables de récupérer les investissements en R-D et les autres frais engagés pour développer de nouveaux produits et les soumettre à des essais;

- Même s'ils sont développés avec succès, il est possible que nos produits ne soient pas bien reçus par les médecins, les patients, les payeurs de soins de santé et la communauté médicale et que ces derniers n'acceptent pas ou n'utilisent pas nos produits. Si nos produits biopharmaceutiques ne jouissent pas d'un bon accueil du marché, nos affaires et notre situation financière en seront gravement affectées. De plus, il se peut que nous ne réussissions pas à pénétrer davantage nos principaux marchés ainsi que nos marchés géographiques actuels, ou non plus à accroître avec succès nos activités dans de nouveaux marchés. Dans ce cas, la croissance des ventes de nos produits de même que nos résultats d'exploitation pourraient être affectés défavorablement. Notre capacité à pénétrer davantage nos principaux marchés ainsi que les marchés géographiques dans lesquels nous évoluons présentement, ou bien à accroître avec succès nos activités dans de nouveaux pays en Europe, Asie ou ailleurs, dans la mesure où nous croyons avoir identifié des occasions d'expansion géographique intéressantes pour l'avenir, dépend de plusieurs facteurs dont beaucoup sont souvent hors de notre contrôle. Nous ne pouvons assurer la réussite de nos efforts à accroître notre pénétration dans nos principaux marchés et dans les marchés géographiques actuels. S'il advenait que nous échouions, nos résultats d'exploitation s'en trouveraient affectés de manière négative;
- Nous sommes éminemment tributaires de nos renseignements exclusifs dans le contexte du développement et de la fabrication de nos produits candidats. Malgré les efforts que nous déployons pour protéger nos droits de propriété contre une utilisation ou une divulgation non autorisées, il se peut que des tiers tentent de divulguer, d'obtenir ou d'utiliser nos renseignements exclusifs ou nos techniques brevetées;
- Nous devons établir et maintenir des alliances stratégiques pour le développement et la commercialisation de nos produits. Si nous ne parvenons pas à conclure des ententes de collaboration avec des partenaires ou si de tels accords sont résiliés ou modifiés de façon importante, il est possible que nous soyons incapables de tirer suffisamment de recettes des licences associées à nos produits, ce qui aurait d'importantes répercussions négatives sur leur développement et sur nous;
- Rien ne peut assurer que nos fabricants sous contrat, nos associés ou nous-mêmes pourrions continuer de nous approvisionner dans l'avenir auprès de nos fournisseurs actuels ou de tout autre fournisseur à des conditions semblables aux conditions actuelles, si tant est que nous puissions le faire. Une interruption de l'approvisionnement en certaines matières premières et en certains ingrédients, ou une hausse importante des prix que nous devons payer pour les acquérir pourraient avoir des répercussions défavorables importantes sur notre activité, notre situation financière, nos liquidités et nos résultats d'exploitation. De plus, nous nous en remettons à des tiers pour fabriquer et fournir les produits mis en marché. Nous avons également certaines obligations de fourniture envers nos partenaires chargés de la mise en marché des produits. Pour assurer notre réussite, nos produits doivent être fabriqués en quantités commerciales conformément aux contrôles de la qualité et aux exigences réglementaires. Même si notre objectif est de minimiser ce risque

en recourant à des fournisseurs de remplacement afin d'assurer un approvisionnement constant en tout temps, nous ne pouvons garantir que nous ne subirons pas de baisses de l'approvisionnement et, dans un tel cas, nous pourrions ne pas être en mesure de nous acquitter de nos obligations contractuelles envers nos partenaires.

Flux de trésorerie et ressources financières

Selon nos plans actuels, nous devons obtenir des fonds supplémentaires afin d'assumer les coûts de fonctionnement futurs et de financer les activités de recherche et de développement, les études précliniques et cliniques nécessaires pour mettre nos produits potentiels sur le marché. Il est possible que nous tentions d'obtenir un financement supplémentaire, au besoin, en concluant des accords d'alliance stratégique, en constituant un nouveau capital social ou en émettant d'autres titres et en tirant profit d'autres possibilités de financement. Nous sommes d'avis que nous pourrions obtenir, au besoin, du capital à long terme afin d'appuyer nos objectifs, y compris le programme de développement clinique de nos produits.

Toutefois, il est impossible de garantir que ces efforts de financement seront un succès ou que nous pourrions continuer à répondre à nos besoins de trésorerie permanents. Il est possible qu'aucun financement ne soit disponible ou que les conditions à respecter pour obtenir les fonds trouvés soient inacceptables. La disponibilité du financement requis dépendra des résultats de nos programmes de développement préclinique et clinique, des études de phase 2 et 3 sur perifosine, des études de phase 2 sur l'AEZS-108 et d'autres études en cours à l'intérieur de notre portefeuille de produits. Elle peut également dépendre de notre capacité à obtenir les approbations réglementaires, de l'acceptation de nos produits par le marché, de l'état des marchés financiers en général, de l'évolution de notre inscription à la cote sur les marchés Nasdaq et TSX, des accords d'alliance stratégique conclus et d'autres considérations commerciales pertinentes.

Nos besoins de liquidités prévus pourraient varier considérablement en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment les éléments suivants : travaux de R-D relatifs à nos produits; résultats d'études cliniques; amélioration de nos capacités de fabrication; modification de tout aspect du processus de réglementation; retards dans l'obtention d'approbations des organismes de réglementation. Selon la structure globale des alliances stratégiques actuelles et futures, il se peut que nous ayons besoin de capitaux additionnels pour poursuivre le développement de produits existants ou en mettre au point de nouveaux.

Nous n'avons pas conclu de contrats de change à terme ni d'autres instruments financiers dérivés pour couvrir le risque de change et, par conséquent, nous sommes exposés à des gains et à des pertes tant sur les opérations en devises étrangères que sur la conversion de ces devises. Nous gérons principalement les risques de change surtout en payant les dépenses libellées en devises au moyen de liquidités ou d'éléments d'actif libellés dans la même devise. Cependant, le fait de détenir des sociétés qui effectuent leurs activités à l'étranger nous expose davantage aux risques de change.

Dépréciation des actifs incorporels

Au 31 décembre 2009, la valeur comptable des actifs incorporels et des écarts d'acquisition identifiables figurant dans notre bilan consolidé s'est élevée respectivement à 17,0 millions de dollars et à 10,2 millions de dollars. Les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle, ou plus fréquemment lors d'événements ou de circonstances indiquant que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée sont soumis à un test de dépréciation lors d'événements ou de circonstances indiquant que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une dépréciation est constatée à l'égard des actifs incorporels et des écarts d'acquisition lorsque la valeur comptable de ces actifs excède leur juste valeur. Nous avons inscrit des pertes de valeurs au cours des derniers exercices, y compris en 2009, à l'égard de certains actifs incorporels ayant une durée de vie utile limitée. Par ailleurs, bien qu'aucune dépréciation n'ait été constatée à l'égard des écarts d'acquisition au cours des dernières années, une diminution importante de la juste valeur de la Société pourrait donner lieu à une dépréciation des écarts d'acquisition.

Personnel-clé

Notre succès est également lié à notre capacité d'attirer et de conserver un personnel hautement qualifié, et d'établir et d'entretenir des relations étroites avec les centres de recherche. La concurrence à cet égard est très vive. Notre succès repose en grande partie sur nos hauts dirigeants, notre personnel scientifique et nos conseillers. Notre incapacité à recruter du personnel qualifié et la perte d'employés-clés pourraient compromettre le rythme et le succès de notre programme de développement de produits.

Volatilité du cours des actions

Le cours des actions peut fluctuer en raison de divers facteurs, dont l'annonce de faits nouveaux, l'évolution de la situation financière de la Société, la vente d'actions sur le marché, l'incapacité de la Société à inscrire des résultats cadrant avec les attentes des analystes, l'annonce par la Société ou ses concurrents d'innovations technologiques, etc. Au cours des derniers exercices, le cours des actions d'Æterna Zentaris, des actions d'autres entreprises biopharmaceutiques et le marché boursier en général ont connu des fluctuations extrêmes, lesquelles étaient indépendantes des résultats d'exploitation des entreprises visées. Rien ne garantit que le cours du marché des actions de la Société soit à l'abri de telles fluctuations à l'avenir.

Risque lié à la radiation de l'inscription à la cote

Rien ne garantit que nos actions ordinaires demeureront inscrites à la cote du Nasdaq Market. Le 21 janvier 2010, nous avons annoncé avoir reçu un avis du Nasdaq indiquant que la Société ne s'était pas conformée à la règle du cours acheteur minimum. Si nous ne remplissons pas les exigences du Nasdaq relatives au maintien de notre inscription et que cette dernière tente de faire respecter ses règles, nos actions

ordinaires pourraient être radiées de la cote du Nasdaq. La radiation de l'inscription à la cote de nos actions ordinaires pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité des actionnaires de vendre leurs actions ou d'obtenir une cotation de leur valeur marchande.

Une liste plus exhaustive des risques et des incertitudes qui nous affectent est fournie dans notre Rapport Annuel ou le Formulaire 20-F pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009 qui a été déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières à titre de notice annuelle au www.sedar.com, ainsi qu'auprès de la *United States Securities and Exchange Commission* sur EDGAR au www.sec.gov. Les investisseurs sont incités à consulter ces facteurs de risque.

Contrôles et procédures en matière de communication de l'information

Sous la supervision et avec la participation de la direction de la Société, incluant le chef de la direction et le chef de la direction financière, nous avons évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information financière au 31 décembre 2009. Conformément à cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société en concluent que les contrôles et procédures de communication de l'information financière de la Société sont efficaces au 31 décembre 2009.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction d'Æterna Zentaris d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière vise à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été préparés aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR du Canada, qui diffèrent, à certains égards, des PCGR des États-Unis, tel que mentionné précédemment.

Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image précise et fidèle des opérations et des cessions d'actifs d'Æterna Zentaris; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux PCGR du Canada et que les encaissements et décaissements de la Société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction de la Société; iii) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

Étant donné ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut ne pas prévenir ou déceler des inexactitudes. En outre, toute projection quant à l'évaluation de l'efficacité dans des périodes subséquentes est assujettie au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou que le degré de conformité aux politiques ou aux procédures se détériore.

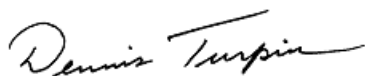
La direction a évalué l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* (« COSO ») de la Commission Treadway. Conformément à cette évaluation, la direction a conclu qu'au 31 décembre 2009, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace.

Changements concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il n'est survenu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

La conception de tout système de contrôles et de procédures est fondée en partie sur quelques hypothèses concernant la probabilité de certains événements. Il est impossible de garantir que tout système conçu permettra d'atteindre les objectifs établis en vertu de toutes les conditions futures possibles, y compris des conditions isolées.

Au nom de la direction,



Dennis Turpin, CA
Premier vice-président et chef de la direction financière
Le 23 mars 2010